

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Médoc

(département de la Gironde)



ENTRE

Le territoire du Médoc, représenté par :

- la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île
- la communauté de communes Médoc Atlantique
- la communauté de communes Médullienne
- la communauté de communes Médoc Estuaire

d'une part,

ET

L'État, représenté par la préfète de la Gironde

d'autre part,

EN ASSOCIATION AVEC

- le Parc naturel régional du Médoc
- le syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du Médoc

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1^{er} : Objet du contrat

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du Médoc.

Il s'inscrit :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité ;
- dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE doit s'enrichir de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le présent CRTE définit ainsi un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Médoc, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Il mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement et de financement existants au profit des collectivités locales. Il pourra s'agir des dotations de droit de commun de l'État (dont DSIL et DETR), mais aussi des crédits propres au plan France Relance, à mobiliser dans le cadre notamment des appels à projets ou à manifestation d'intérêt initiés par le Gouvernement.

D'ores et déjà, le Médoc a pu bénéficier, de la part de l'État, d'un montant de dotations de droit commun de 4,2 M€ en 2020, reconduit à l'identique en 2021, en augmentation par rapport aux années précédentes grâce aux crédits du plan France Relance.

Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs conventionnels existants sont par ailleurs intégrées au présent contrat (cf. point 4.1). Le CRTE permet ainsi de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme ... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Médoc et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 : Ambition du territoire

Le Médoc, au Nord-Ouest de la métropole bordelaise est une presqu'île de 2 300 km² entre l'océan et la Gironde. Il a l'aspect d'un vaste triangle dont les sommets sont occupés par la métropole bordelaise, le bassin d'Arcachon et la pointe de Grave au Nord. Il compte 107 000 habitants permanents, et bien plus encore en saison touristique.

Le Médoc se compose de quatre communautés de communes : Médoc Atlantique, Médoc Cœur de Presqu'île, Médoc Estuaire, Médullienne. Deux SCOT sont en cours d'élaboration : le SCOT Médoc 2033 (couvrant les communautés de communes Médullienne et Médoc Cœur de Presqu'île) et le SCOT Médoc Atlantique (couvrant la communauté de communes Médoc Atlantique). La communauté de communes Médoc Estuaire adhère au SYSDAU, qui regroupe 81 communes de l'aire urbaine de Bordeaux.

Il est doté d'un Parc naturel régional (PNR), créé en 2019, qui couvre les quatre communautés de communes.

En complément des actions menées par le PNR, le CRTE Médoc est une première pierre pour l'élaboration en commun d'un projet de territoire à l'échelle du Médoc, notamment autour de la transition écologique.

À cet égard, la stratégie de transition écologique du Médoc devra tenir compte de quatre dimensions :

- La préservation de milieux naturels d'une exceptionnelle richesse et d'une grande diversité ;

- La protection contre les aléas liés à la situation géographique (érosion marine, submersion, feux de forêt...);
- Les nécessités de recomposition des modes d'occupation de l'espace, notamment des espaces littoraux ;
- La maîtrise des mobilités dans un territoire à la fois touristique et périurbain.

Un diagnostic territorial plus détaillé figure en annexe 1.

Article 3 : Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire du Médoc.

Deux orientations se dessinent autour de six objectifs.

Chaque objectif comporte des actions et projets portés par les communautés de communes et les partenaires associés selon les catégories suivantes :

- Action : action destinée à être mise en œuvre à court ou moyen terme et faisant l'objet d'une fiche-action placée en annexe au présent contrat (cf. annexe 3) ;
- Projet : action destinée à être mise en œuvre en cours de mandature. En fonction de leur évolution, ces projets pourront faire l'objet d'une fiche action le moment venu.

L'ensemble des actions et projets du contrat sont listés en annexe 2.

3.1 Orientation n° 1 : bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient

A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire

Plus que beaucoup d'autres territoires en France, le Médoc ressent les conséquences du changement climatique : érosion du trait de côte, risques accrus de feu de forêt et d'inondations, forte variabilité du niveau des eaux des lacs médocains... Ces transformations ne sont pas sans effets sur la vie des habitants du territoire, sans cesse plus nombreux, et encore moins sur la viabilité du développement touristique qui porte une partie de son économie.

Face à ces enjeux, les territoires du Médoc, et en premier lieu sa façade atlantique la plus exposée, agissent selon deux grandes visées. D'une part, la protection des populations (permanentes ou non), en élaborant des stratégies de gestion des risques et, quand la situation l'impose, en anticipant les recompositions spatiales à venir ; d'autre part, la mutation du modèle touristique local, en aménageant les accès aux plages de façon à revaloriser paysages et alternatives à la voiture, en cherchant à diversifier l'offre touristique des stations et, lorsque cela est nécessaire, à en renouveler certaines parties pour les adapter aux usages et aux exigences de soutenabilité du XXIème siècle.

Actions

1. Rénovation du front de mer de Soulac-sur-Mer
2. Opérations issues de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion de Soulac-sur-Mer (opération de réensablement massif du littoral soulacais et suppression de l'exutoire pluvial au droit du casino de Soulac-sur-Mer)

3. Poursuite de la réhabilitation des sites plans plages (Le Porge, Lacanau, Carcans, Hourtin)
4. Poursuite et mise en œuvre des démarches ADS (aménagement durable des stations) à Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et sur le Nord Médoc
5. Remise en état des digues estuariennes
6. Projet de golf intercommunal à Grayan-et-l'Hôpital
7. Reconversion du Fort de Grave (Le Verdon-sur-Mer)

B. Renforcer la capacité d'accueil des centres-villes et des centres-bourg médocains

Comme le reste du grand ouest français, le Médoc connaît ces vingt dernières années une dynamique démographique positive. Particularité du territoire : l'attrait du littoral se mêle ici à celui de la métropole bordelaise - et peut-être demain, avec la plus grande diffusion du télétravail, à celui des faibles densités proches de la ville et de la mer.

Dès lors, le défi pour le Médoc est de réussir à accueillir cette croissance résidentielle sans détériorer l'écrin environnemental qui la suscite, ce que ni les contraintes réglementaires locales (loi littoral, ZNIEFF, zones Natura 2000, etc.) ni les nouvelles exigences législatives de sobriété foncière (zéro artificialisation nette à horizon 2050) ne permettent outre-mesure. Sous l'impulsion des programmes nationaux (cf. article 41), les territoires médocains veulent renforcer leurs centralités en améliorant leurs capacités d'accueil.

C. Accueillir dans la sobriété de nouvelles activités

L'économie territoriale médocaine connaît deux particularités : d'un côté, une part conséquente des emplois est saisonnier (tourisme et agriculture), trouvant d'abord preneur chez des populations vivant en dehors du territoire ; de l'autre, une part au moins aussi importante des actifs du territoire travaillent à Bordeaux ou dans sa périphérie. Sans chercher à annuler ces tendances structurantes, les territoires médocains ont, compte tenu de leur croissance démographique, l'ambition d'étoffer et de diversifier les activités de leur territoire.

À l'heure où le foncier économique disponible devient une denrée rare, cette ambition exige des projets de création et d'extension de zone d'activités réfléchis (au regard des secteurs d'activités à privilégier) et vertueux (au regard de la bonne gestion de l'espace). Mais elle encourage également le Médoc à porter des projets de développement économique alternatifs à ce modèle classique : espaces tiers-lieux, réhabilitation de bâtiments pour l'accueil d'entreprises innovantes, etc.

Actions

8. Développement d'un parc d'activités économiques à Avensan (*dit « Pas du Soc 2 »*)
9. Réhabilitation d'un espace « tiers-lieu » à Soulac-sur-Mer
10. Création d'une zone d'activités économiques dédiée au composite et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc (*lieu-dit La Maillarde*)
11. Requalification de l'ancien bâtiment des finances publiques à Lesparre-Médoc / Création d'un incubateur de *start-up*

Projet

12. Extension de la zone d'activités de Chagneau à Arsac

D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique

L'attractivité et la résilience du Médoc dépendent aussi de l'engagement direct de ses territoires dans la transition écologique. Toutes les intercommunalités médocaines sont aujourd'hui engagées dans des stratégies de transition, ne serait-ce que par leur PCAET et leur appartenance au PNR. Elles portent également d'autres projets qui témoignent de leur volonté d'approfondir la contribution territoriale en la matière : en facilitant l'usage de véhicules non polluants, en améliorant le bilan énergétique du territoire (réhabilitation de bâtiments, production d'énergies renouvelables), ou encore en repensant la circulation et l'exploitation de déchets et autres matériaux.

Actions

13. Restructuration du pôle de gestion des déchets du SMICOTOM à Saint-Laurent-Médoc
14. Création d'une recyclerie sur la communauté de communes Médullienne
15. Réhabilitation et rénovation du siège de la communauté de communes Médullienne
16. Création de la Maison du Parc naturel régional du Médoc à Saint-Laurent-Médoc
17. Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la communauté de communes Médullienne
18. Création d'une station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) à Saint-Laurent-Médoc

Projets

19. Réhabilitation de la déchetterie de Cussac-Fort-Médoc
20. Projet Médoc Estuaire Énergie (réhabilitation d'une friche polluée à Soussans pour développer un site de production EnR)

3.2 Orientation n° 2 : unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous

E. Viser des mobilités plus fluides, plus diverses, plus soutenables

Le Médoc est un territoire des grandes distances (50km d'est en ouest entre Bordeaux et Le Porge, 85km du nord au sud et le Verdon-sur-Mer et Le Porge). L'usage de la voiture reste donc essentiel, sans qu'il ne soit pleinement satisfaisant d'un point de vue social (il contraint les ménages les plus vulnérables à une mobilité limitée) et environnemental. Par conséquent, il importe de développer des solutions alternatives à l'autosolisme. Aménager davantage de pistes cyclables est une perspective à la main des intercommunalités, mais ne répond qu'à une part relative de cet objectif. Même si le projet reste à ce stade embryonnaire, c'est bien vers un schéma des mobilités d'échelle médocaine qu'il conviendrait de se diriger.

Action

21. Élaboration d'un schéma des mobilités du Médoc (comprenant le développement des mobilités douces et de proximité)

F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc

La cohésion et la qualité de vie médocaines sont étroitement liées à l'accès aux services essentiels et supérieurs que le territoire peut offrir à ses habitants. Sa densité (45 habitants au km²) oblige les acteurs médocains à penser cette offre au-delà des limites communales et intercommunales. Celle-ci s'étoffe dès lors en mutualisant certains équipements, services et ingénierie, en jouant sur la mise en réseau et la mobilité de services ou encore en profitant des possibilités distancielles permises par le numérique. Enfin, à cette recherche d'efficacité servicielle s'ajoute celle de rencontres et de

sociabilité que veulent enrichir des projets de nouveaux lieux de vie et de centres de loisirs.

Actions

22. Réseau des bibliothèques et contrat Territoire Lecture sur le territoire de la communauté de communes Médullienne
23. Construction d'un office du tourisme et d'une maison du territoire à Margaux-Cantenac
24. Création d'un centre aquatique au sein de la communauté de communes Médullienne
25. Élaboration du projet de territoire de la communauté de communes Médullienne, associé à un pacte fiscal et financier et à un schéma de mutualisation
26. Mise en œuvre du projet de territoire de la commune de Macau
27. Réhabilitation de l'ancienne caserne du Temple - Pôle innovant Santé Numérique
28. Rénovation énergétique du stade nautique de Pauillac
29. Rénovation du centre de loisirs de La Garosse à Pauillac

Projet

30. Construction d'un centre d'accueil et de loisirs au nord de Médoc Estuaire

Article 4 : Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions inscrites au CRTE ne préjugent pas des autorisations administratives nécessaires à leur développement au titre des législations en vigueur.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État et des territoires

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre :

- de l'accord de relance conclu le 31 mars 2021 avec le département de la Gironde ;
- des conventions « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain » (OPAH-RU) conclues avec les communautés de communes Médullienne, le 1^{er} novembre 2020, et Médoc Cœur de Presqu'île, le 6 décembre 2019 ;
- de la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » (PVD) conclue le 29 mars 2021 avec les communes de Lesparre-Médoc et de Pauillac et la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île ;
- de la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) en cours de négociation avec la communauté de communes Médullienne ;
- du contrat de Projet partenarial d'aménagement (PPA) en cours de négociation avec la ville de Lacanau et la communauté de communes Médoc Atlantique, dans le cadre de la stratégie d'adaptation au recul du trait de côte ;
- des PCAET des quatre communautés de communes.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont détaillées dans des fiches-action placées en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des quatre intercommunalités concernées, ainsi que du PNR Médoc et du SMICOTOM.

4.3. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire du Médoc souhaite que le présent CRTE soit l'occasion de développer la concertation avec Bordeaux Métropole dans le cadre du projet de champ captant des Landes du Médoc. Ce projet de répartition de la ressource en eau dans le département, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, vise à transférer 10 Mm³ d'eau potable par an, issus de forage dans des communes du sud Médoc, afin d'alimenter Bordeaux Métropole (pour 60 %) ainsi que l'entre-deux-mers et le sud de l'agglomération (pour 40 %).

Le coût du projet est de 60 M€, financé pour moitié par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

La concertation à conduire entre le territoire du Médoc et Bordeaux Métropole doit être l'occasion d'examiner les bénéfices mutuels à attendre de ce projet.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Article 6 : Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant le présent contrat, le territoire du Médoc assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique.

Les communautés de communes signataires recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Elles s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elles s'engagent également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, l'État s'engage à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du présent contrat, dans une posture de facilitation des projets.

Son appui porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Article 7 : Gouvernance du CRTE

Un comité de projet assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Il se compose :

- du sous-préfet de Lesparre-Médoc ;
- du directeur départemental des territoires et de la mer ;
- du président de la communauté de communes Médoc Atlantique ;
- du président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île
- du président de la communauté de communes Médoc Estuaire ;
- du président de la communauté de communes Médullienne.

Il associe à ses travaux le président du PNR Médoc et le président du SMICOTOM.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an :

- pour examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- pour étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientation et d'action (inclusion, adaptation, abandon...).

Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE sont mesurés à partir d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 9 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Sa durée est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE, après avis du comité de projet.

Article 11 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin au présent contrat.

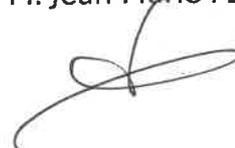
Le sous-préfet de Lesparre-Médoc,

L. Lagarde

M. Lionel LAGARDE

Le président de la communauté de communes
Médoc Coeur de Presqu'île,
ou son représentant,

M. Jean-Marie FERON



Le président de la communauté de communes
Médoc Atlantique
ou son représentant,



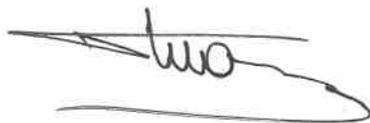
M. Xavier PINTAT

Le président de la communauté de
communes Médullienne
ou son représentant,



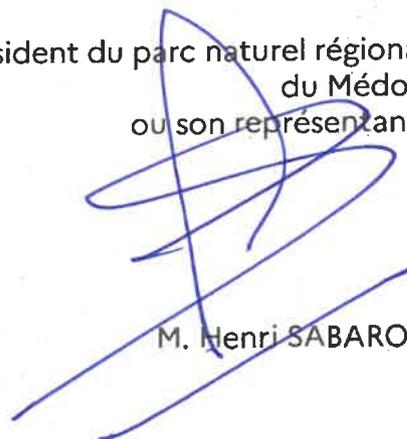
M. Christian LAGARDE

Le président de la communauté de communes
Médoc Estuaire
ou son représentant,



M. Didier MAU

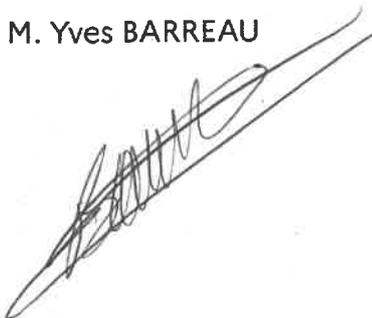
Le président du parc naturel régional
du Médoc
ou son représentant,



M. Henri SABAROT

Le président du syndicat mixte intercommunal pour la collecte
et le traitement des ordures ménagères
ou son représentant,

M. Yves BARREAU



DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UN TERRITOIRE EN QUÊTE DE PROJET

Prises isolément, les quatre communautés de communes du Médoc ne manquent pas de projet. Au-delà des actions conduites par le PNR, il manque cependant, à cette heure, un projet pour le territoire du Médoc. C'est un des enjeux du CRTE que d'être une première pierre pour l'élaboration en commun d'un projet de territoire à l'échelle du Médoc.

On comprend cependant la difficulté de la construction d'un projet commun, dans la mesure où, malgré son unité géographique évidente, les structures socioéconomiques et les dynamiques sont très contrastées entre les communautés de communes : entre le Nord et le Sud on passe graduellement du périurbain bordelais proche à des espaces ruraux et maritimes ; on passe d'espaces essentiellement dédiés à la fonction résidentielle à des espaces à vocation agricole (sylviculture, viticulture, produits de la mer) et touristique (balnéaire et de plein air).

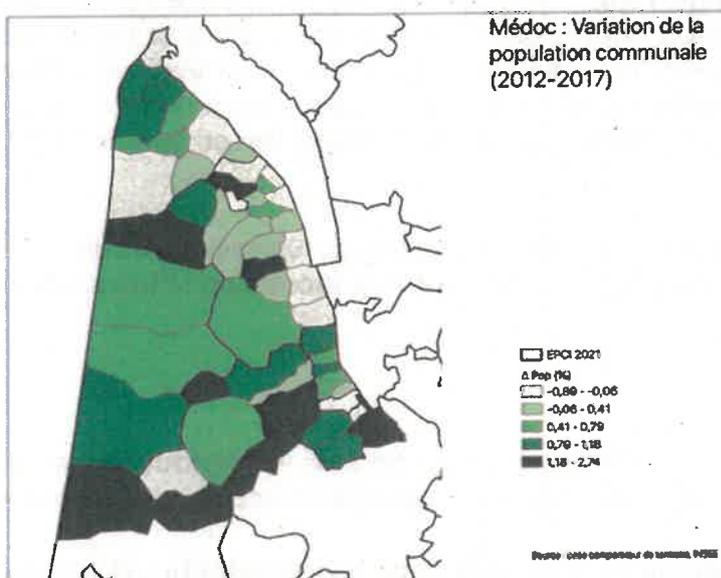
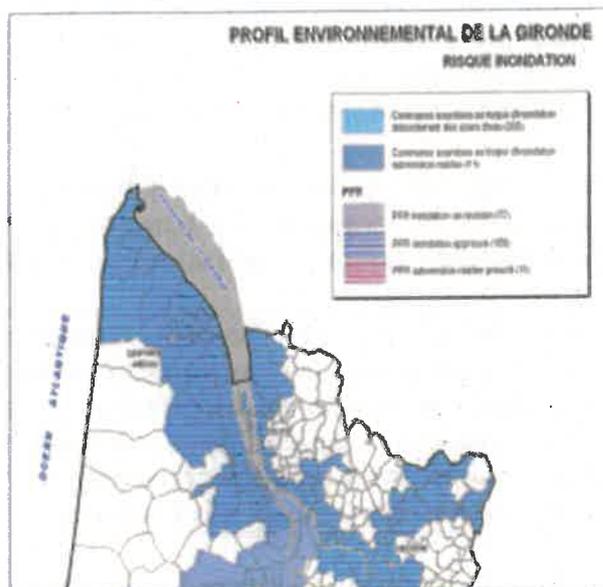
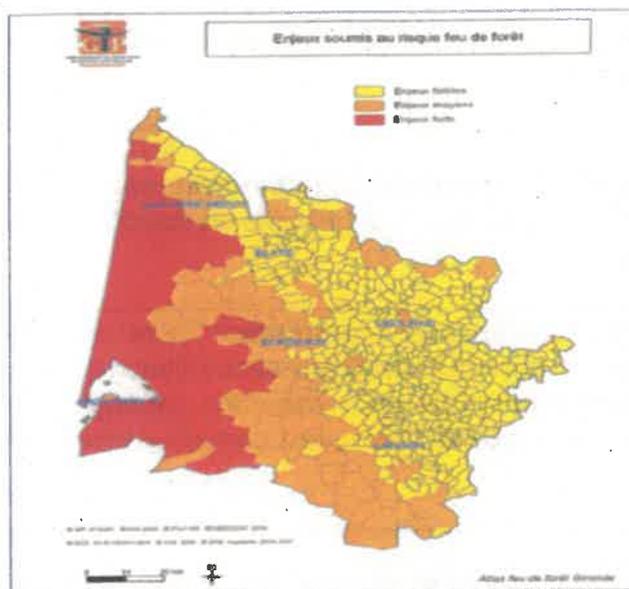
Ce gradient fonctionnel se traduit aussi dans les indicateurs économiques et sociaux : une forte influence bordelaise au Sud, où plus de 80% des actifs travaillent dans l'agglomération bordelaise ; une population plus sédentaire au Nord, où les flux sont composés essentiellement de touristes saisonniers et hebdomadaires. Enfin, ce gradient traduit aussi des contrastes sociaux importants : profil des emplois, niveau de revenu, poids des personnes âgées dans la population.

Tout en partageant un espace, des paysages et une grande diversité d'espèces vivantes, les composantes territoriales du Médoc forment ainsi un monde d'une grande diversité qui offre une palette large d'activités et de produits.

Ce premier diagnostic porte sur les enjeux communs à ces quatre territoires. Il doit cependant être lu à la lumière permanente de ce gradient Nord-Sud. Le diagnostic est constitué de trois défis qui paraissent déterminants de l'unité du Médoc au-delà de sa diversité :

- Comment concilier l'accueil de résidents et de touristes avec la préservation de milieux d'une grande valeur ?
- Comment assurer la cohésion sociale et territoriale dans un territoire traversé par des flux quotidiens, hebdomadaires et saisonniers ?
- Comment assurer un développement équilibré en diversifiant les moteurs économiques du Médoc ?

Comment concilier l'accueil de résidents et de touristes avec la préservation de milieux d'une grande valeur écologique ?



Le Médoc est riche de ses milieux naturels et anthropiques : littoraux, zones humides, forêt, paysages viticoles. Cette richesse s'accompagne de risques et de menaces qui pèsent en permanence sur les activités humaines. C'est enfin un territoire attractif : sa population croît à un rythme soutenu, il accueille plus de 3 millions de nuitées chaque année et de très nombreux visiteurs en fin de semaine. C'est l'équation principale que partagent les communautés de communes du Médoc : où se trouve l'équilibre entre la préservation des milieux, la protection contre les risques et le maintien de la capacité d'accueil qui est aussi un moteur du développement territorial ?

La richesse des milieux naturels et anthropiques

Les paysages et les milieux du Médoc sont composites. L'unité du territoire se fait **par la forêt des Landes** : plus de 70% de l'espace est couvert de pins maritimes. C'est une forêt plantée, donc un milieu anthropique, elle est exploitée par la sylviculture, ce qui ne l'empêche pas d'abriter une grande diversité d'espèces vivantes, ainsi que des zones humides.

La forêt de pins des Landes est un milieu largement artificiel, dont la relative monotonie est localement interrompue par des types d'écosystèmes liés à l'eau, les lagunes et les cours d'eau. Elle est marquée par la persistance, jusqu'à une époque récente, de conditions d'humidité des sols héritées du temps où ce territoire était en lande rase. Les conditions sont toujours favorables à la présence d'un certain nombre d'espèces en effectifs importants ici alors qu'elles sont rares ailleurs.
Profil environnemental de la Gironde

Le Médoc est bordé, du Nord-Ouest au Sud-Est par l'estuaire de la Gironde, long de 75 kilomètres et large de 12 kilomètres à son embouchure. Il est le plus vaste d'Europe occidentale, couvrant une superficie de 635 km².

Caractérisé par une diversité biologique très élevée, avec notamment près de 75 espèces de poissons recensées, cet estuaire est le seul hydrosystème accueillant tout le cortège de poissons migrateurs ; c'est notamment l'unique site de passage de l'Esturgeon sauvage européen. La ressource halieutique de l'estuaire constitue donc un patrimoine remarquable à conserver.
Profil environnemental de la Gironde

Le Médoc aboutit à un littoral, principalement dunaire qui forme avec l'ensemble Aquitain le linéaire dunaire le plus long d'Europe. Le long de la côte se succèdent des séquences parallèles : dune sableuse, dépression inter-dunaire (lettés) et dune boisée, chacune avec sa faune et sa flore spécifique. Le long des dunes se trouvent un **chapelet d'étangs et de lacs**, dont les plus importants sont ceux de Carcans-Hourtin et de Lacanau, qui accueillent une grande diversité d'espèces animales et végétales et jouent un rôle majeur dans la qualité des eaux.

Le vignoble est un quatrième type de paysage, lui aussi produit de l'activité humaine. Produisant des vins prestigieux, il peut, selon les modes de culture, abriter une biodiversité importante.

Les risques naturels

Contrepartie de cette qualité environnementale, le Médoc est soumis à trois registres principaux de risques qui jouent sur les capacités d'accueil des territoires.

1. **Le risque d'incendie** : la Gironde dans son ensemble est le 2ème département le plus boisé de France (après les Landes) et le 2ème également pour le nombre de départs de feu (après la Corse), même si les feux de forêt ne prennent que rarement une importance comparable à ce que l'on constate dans le Sud-Est de la France. Ce risque nécessite une vigilance constante (surveillance, entretien et aménagement forestier) et contribue à limiter les extensions des occupations humaines (habitat, activité, tourisme...).
2. **L'érosion du littoral** qui se traduit par une pénurie de sable et un déplacement vers l'intérieur. Le recul du trait de côte est généralisé sur le littoral médocain, avec des intensités variables selon les lieux. Les communes de Soulac-sur-Mer et Lacanau sont soumises en outre au risque de submersion marine.
3. **Le risque d'inondation** particulièrement sensible lors des tempêtes le long de l'Estuaire (Xynthia, 2010)

Un territoire attractif

Les caractéristiques du milieu limitent les capacités d'accueil, d'où la densité relativement faible du Médoc (moins de 50 habitants au km²). Pour autant, le Médoc est très attractif. Entre 2012 et 2017, la population résidente a cru de près de 1,5% par an, alimentée essentiellement par les migrations résidentielles (+1,30% par an), soit un rythme légèrement supérieur à celui de la métropole bordelaise (1,45% par an au cours de la même période). Une part très importante de ces nouveaux arrivants viennent de l'agglomération de Bordeaux et continuent d'y exercer leur activité professionnelle, notamment dans les communautés de communes Médullienne et Médoc Estuaire, d'où une forte proportion d'actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence (près de 75%). Cependant, l'attractivité démographique ne concerne pas l'ensemble du Médoc de manière homogène : le sud proche de la métropole et la côte connaissent des variations très positives, alors que certaines communes de l'estuaire perdent de la population.

L'autre forme d'attractivité est évidemment le tourisme, particulièrement sur la côte Atlantique. La clientèle touristique est nationale et européenne l'été (des lignes de transport collectif fonctionnent en saison) ; hors saison le littoral est un espace de loisirs pour les habitants de la métropole bordelaise.

Tourisme balnéaire, tourisme vert, oenotourisme : ces différents attracteurs drainent plusieurs millions de visiteurs annuels (plus de 2,4 millions de nuitées en camping). La structure du parc de logement reflète cette spécificité. D'une part, l'activité de production de logements est soutenue dans le territoire (+1,40% par an) et particulièrement dans sa partie sud (CDC Médullienne et Médoc Estuaire) ; d'autre part, les résidences secondaires représentent 32,5% du parc de logements, concentrées principalement sur la façade Atlantique du Médoc. Enfin, le Médoc est un territoire de propriétaires occupants : plus de 70% des logements sont occupés par leurs propriétaires (contre 57% en France). Le taux de logements vacants est particulièrement bas, sauf dans la CDC Médoc Cœur de Presqu'île.

Comment concilier l'accueil et la préservation de milieux exceptionnels ?

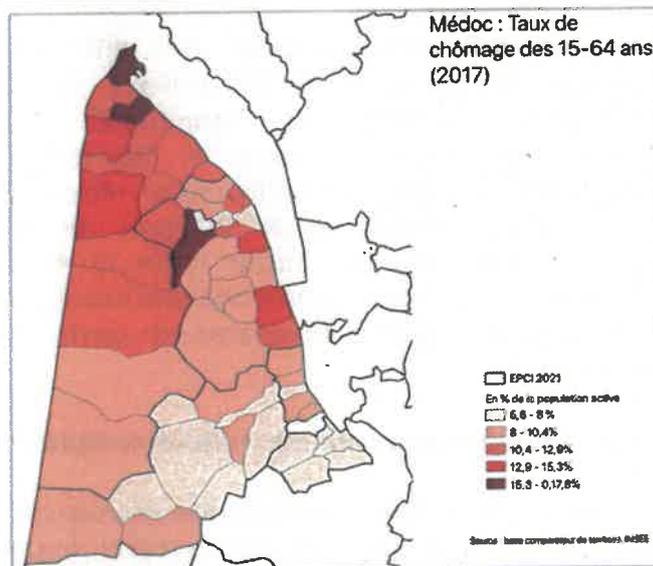
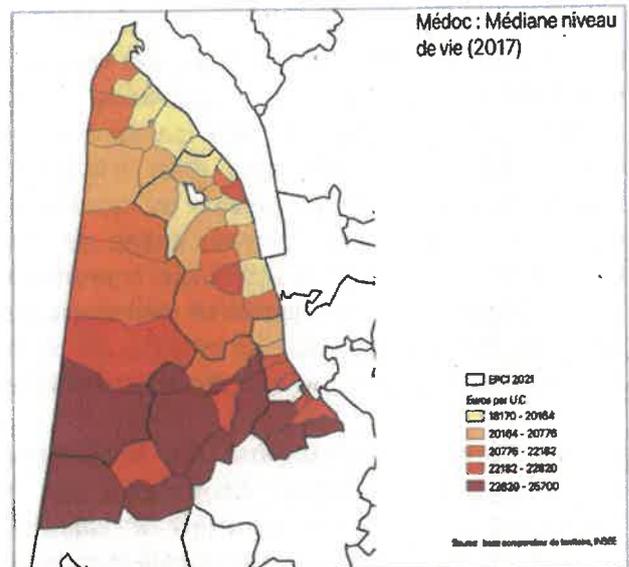
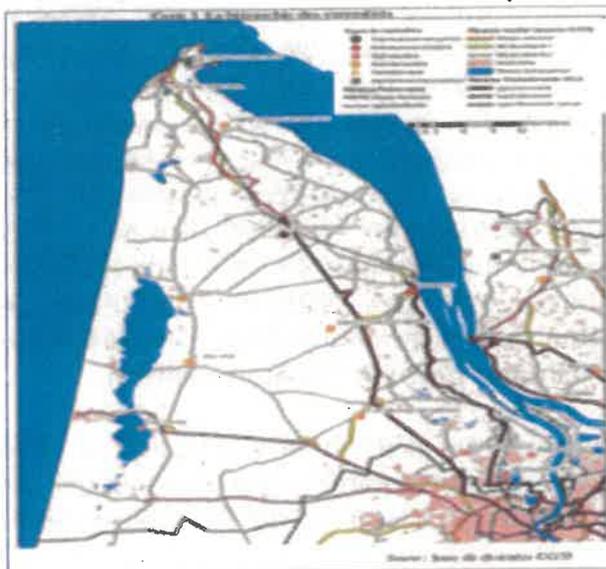
Dans sa quasi-totalité, le Médoc se trouve soumis à une double contrainte : l'accueil d'une population permanente et saisonnière très importante (l'été, la population de Soulac-sur-Mer est multipliée par 20), et une constructibilité limitée du fait de la double contrainte environnementale : qualité des milieux et protection contre les risques.

Cette double contrainte impose une vigilance constante et des travaux d'aménagement importants, notamment sur le littoral. Outre l'entretien des ouvrages de protection, le GIP Littoral Aquitain pilote avec des communes du littoral (dont Lacanau, Carcans et Hourtin), l'aménagement durable des stations pour prendre en compte les deux enjeux de préservation écologique et de protection contre le risque, en organisant une transformation importante de l'occupation du littoral. Des études ont été réalisées qui ouvre des pistes vers des aménagements d'un nouveau type, plus flexibles et réversibles. Lacanau notamment engage un programme partenarial d'aménagement (PPA) pour la requalification du front de mer et du cœur de ville.

Plus généralement, les communes sont engagées dans des opérations de type « OPAH-RU » pour rendre les logements anciens des centres-ville plus attractifs, afin de promouvoir des formes plus compactes d'occupation de l'espace - une nécessité dans le contexte.

A travers ces différentes opérations, c'est bien l'esquisse d'un nouveau modèle d'aménagement qui émerge.

Comment assurer la cohésion sociale et territoriale dans un espace traversé par des flux de toutes sortes ?



Un territoire mal desservi et structuré par des flux

Les communications ne sont pas aisées au sein du Médoc. Le réseau routier est essentiellement radial et converge vers la métropole bordelaise. Les communications transversales sont malcommodes et peu empruntées. Une seule ligne de TER rejoint Bordeaux au Verdon-sur-Mer. Les stations, pendant la saison, sont desservies par des navettes. Vue l'étendue du territoire, les pistes cyclables restent locales : il est difficile de concevoir un plan global des mobilités douces.

Cet enclavement relatif n'empêche pas le Médoc d'être traversé par des flux permanents et saisonniers : mobilités résidentielles, mobilités domicile-études, mobilités de loisirs, etc.

La question des déplacements ne se pose pas partout de la même façon : elle est cruciale pour les communes dépendant directement de la métropole bordelaise (70% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence dont la majorité dans la métropole bordelaise et 80% des trajets domicile-travail se font en voiture). Pour les stations, les aménagements et les services spéciaux mis en place en saison permettent d'assurer une fluidité relative et une bonne accessibilité.

Néanmoins, l'étendue du territoire contribue à produire un « Médoc à deux vitesses », qui se traduit dans des indicateurs sociaux contrastés.

Deux Médoc ?

Les indicateurs sociaux et économiques montrent que, dans cet espace de mobilité, les territoires et leurs habitants ne bénéficient pas tous des mêmes avantages. On retrouve globalement les contrastes Nord/Sud qui correspondent au gradient déjà mentionné et dont les facteurs sont de deux ordres : éloignement de la métropole bordelaise et nature des activités (viticoles et touristiques) qui induisent pour une part importante des actifs dans ces secteurs un certain niveau de précarité.

Ce contraste se manifeste par de fortes différences de niveau de vie et par une exposition différenciée au chômage.

Au Sud, on est dans la métropole bordelaise : faible chômage, niveau de vie élevé, mobilité quotidienne forte. Au Nord, où dominant l'agriculture et le tourisme, on constate des valeurs inversées pour le chômage et le niveau de vie ; la mobilité y est forte, mais essentiellement exogène (tourisme, loisirs, travailleurs saisonniers).

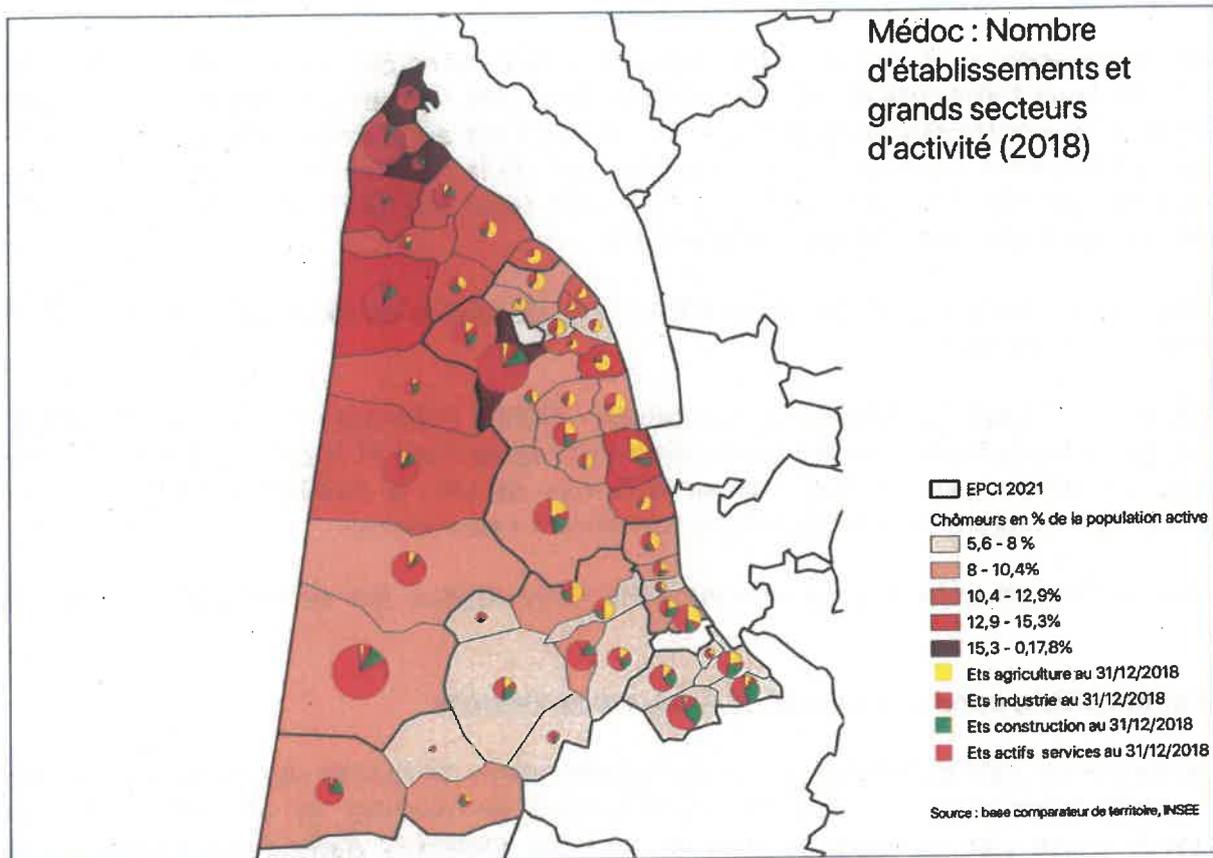
Cohésion sociale et cohésion territoriale sont deux enjeux qui se conjuguent dans le Médoc.

Concilier mobilités, cohésion sociale et cohésion territoriale

C'est le deuxième défi du Médoc, celui de l'amélioration de l'accès aux ressources et aux opportunités permettant de réduire les inégalités territoriales et sociales. Une part importante passe par les équipements et services collectifs dans des territoires peu denses. Le Médoc n'a pas de ville centre, mais est structuré par un réseau de centralités de proximité : Lesparre-Médoc, Pauillac, Le Pian-Médoc, Castelnau-de-Médoc, Saint-Laurent-Médoc, Lacanau, Soulac-sur-Mer. Dès lors, en dépit des difficultés de déplacement, particulièrement en relations transversales, le territoire est relativement bien équipé en services marchands et non marchands.

C'est la mise en réseau des équipements et services publics qui est un enjeu important. D'autres questions se posent, comme l'accueil des saisonniers. Enfin, et c'est l'objet de la partie suivante, les acteurs médocains sont soucieux d'augmenter les activités pour développer l'emploi sur place, à la fois pour limiter les déplacements vers la métropole et offrir plus d'opportunités à leurs habitants.

Comment assurer un développement équilibré en diversifiant les moteurs économiques du Médoc ?



Un territoire relativement productif

Le Médoc est, au plan de l'emploi, un territoire dynamique. Entre 2012 et 2017, il a cru en moyenne de 0,84% par an (0,06% en France).

En dépit des apparences, le Médoc est un territoire productif. 61% des emplois sont considérés comme « présents » - tourisme, services aux personnes, administration, santé, éducation, commerce - mais près de 40% relèvent de la sphère productive : peu d'industrie certes (7,5 % des emplois), mais une place très importante de l'agriculture qui occupe 20% des emplois, dans la viticulture (16 500 ha) et la sylviculture (plus de 5 000 salariés).

Bien que relativement marginale dans l'activité du territoire, l'industrie recèle des pépites : plusieurs entreprises sont spécialisées dans la production de matériaux composites : Stélia Aerospace composite, Epsilon composites, Strato Compo... soit environ 1000 salariés.

Le tourisme joue un rôle très important : plus de 83 000 nuitées en hôtellerie, dont 19 % par une clientèle étrangère, plus de 2,4 millions de nuitées en camping, dont 42 % par une clientèle étrangère. Les retombées économiques du tourisme sont estimées à plus de 410 millions d'euros. Le tourisme apporte près de 2 M€ de taxe de séjour et représente environ 10 000 emplois salariés.

Le poids des secteurs d'activité agricole et touristique imprime aux emplois des caractéristiques spécifiques. D'une part, l'activité est soumise à une forte saisonnalité, ce qui induit une certaine précarité. D'autre part, la grande majorité des emplois est

faiblement qualifiée, ce qui se traduit par la prédominance des ouvriers et des employés et la faible part des cadres. Ceci, conjugué à un taux d'emploi relativement bas (50 % des 20-64 ans sont en emploi contre 55% en France) explique que le revenu médian soit relativement bas, de même que le niveau de diplôme.

Diversifier les moteurs économiques du Médoc

De nombreuses possibilités s'ouvrent pour le développement d'activités dans le territoire du Médoc : d'une part, le développement d'activités nouvelles à partir des activités traditionnelles (par exemple reprise de la conchyliculture dans l'estuaire) ; et d'autre part, l'installation d'entreprises de l'agglomération bordelaise à la recherche d'espace et de main d'œuvre. C'est l'enjeu du développement maîtrisé des zones d'activités qui est porté par les communautés de communes. Compte tenu des limites de constructibilité, celles-ci doivent faire la preuve de leur capacité à enrichir le territoire en emplois (croissance de la densité d'emploi - nombre d'emplois/ha) et d'aménagement qui limitent les impacts sur les fonctionnalités écologiques.

L'accroissement de l'offre d'activités passe aussi par un effort important de qualification, dans un territoire où la variété des activités saisonnières permet de trouver des emplois, mais souvent peu qualifiés et surtout temporaires.

ANNEXE N°2

LISTE DES ACTIONS ET PROJETS

N°	LIBELLE ACTION (A) ET PROJET (P)	CDC ET ETABLISSEMENTS
1	Rénovation du front de mer de Soulac-sur-Mer (A)	CDC Médoc Atlantique
2	Opérations issues de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion de Soulac-sur-Mer (A)	CDC Médoc Atlantique
3	Poursuite de la réhabilitation des sites plans plages (Le Porge, Lacanau, Carcans, Hourtin) (A)	CDC Médoc Atlantique CDC Médullienne
4	Poursuite et mise en œuvre des démarches ADS (aménagement durable des stations) à Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et sur le Nord Médoc (A)	CDC Médoc Atlantique
5	Travaux de remise en état du système d'endiguement du Bas Médoc (A)	CDC Médoc Atlantique
6	Projet de golf intercommunal à Grayan-et-l'Hôpital (A)	CDC Médoc Atlantique
7	Reconversion du Fort de Grave (Le Verdon-sur-Mer) (A)	CDC Médoc Atlantique
8	Développement d'un parc d'activités économiques à Avensan (<i>dite</i> « Pas du Soc 2 ») (A)	CDC Médullienne
9	Réhabilitation d'un espace « tiers-lieu » à Soulac-sur-Mer (A)	CDC Médoc Atlantique
10	Création d'une zone d'activités économiques dédiée au composite et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc (<i>lieu-dit</i> La Maillarde) (A)	CDC Médoc Cœur de Presqu'île
11	Requalification de l'ancien bâtiment des finances publiques à Lesparre-Médoc / Création d'un incubateur de <i>start-up</i> (A)	CDC Médoc Cœur de Presqu'île
12	Extension de la zone d'activités de Chagneau à Arsac (P)	CDC Médoc Estuaire
13	Restructuration du pôle de gestion des déchets du SMICOTOM à Saint-Laurent-Médoc (A)	SMICOTOM
14	Création d'une recyclerie à la communauté de communes Médullienne (A)	CDC Médullienne
15	Réhabilitation et rénovation du siège de la communauté de communes Médullienne (A)	CDC Médullienne
16	Création de la Maison du Parc naturel régional du Médoc à Saint-Laurent-Médoc (A)	PNR du Médoc

17	Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques (A)	CDC Médullienne
18	Création d'une station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) à Saint-Laurent-Médoc (A)	CDC Médoc Cœur de Presqu'île
19	Réhabilitation de la déchetterie de Cussac-Fort-Médoc (P)	CDC Médoc Estuaire
20	Projet Médoc Estuaire Energie (réhabilitation d'une friche polluée à Soussans pour développer un site de production EnR) (P)	CDC Médoc Estuaire
21	Elaboration d'un schéma des mobilités du Médoc (comprenant le développement des mobilités douces et de proximité) (A)	Intercommunautaire
22	Réseau des bibliothèques et contrat Territoire Lecture (A)	CDC Médullienne
23	Construction d'un office du tourisme et d'une maison du territoire à Margaux-Cantenac (A)	CDC Médoc Estuaire
24	Création d'un centre aquatique (A)	CDC Médullienne
25	Élaboration du projet de territoire de la communauté de communes Médullienne, associé à un pacte fiscal et financier et à un schéma de mutualisation (A)	CDC Médullienne
26	Mise en œuvre du projet de territoire de la commune de Macau (A)	CDC Médoc Estuaire
27	Réhabilitation de l'ancienne caserne du Temple – Pôle innovant Santé Numérique (A)	CDC Médullienne
28	Rénovation énergétique du stade nautique de Pauillac (A)	CDC Médoc Cœur de Presqu'île
29	Rénovation du centre de loisirs de La Garosse à Pauillac (A)	CDC Médoc Cœur de Presqu'île
30	Construction d'un centre d'accueil et de loisirs au nord de Médoc Estuaire (P)	CDC Médoc Estuaire

ANNEXE N°3

FICHES ACTIONS

Rénovation du front de mer de Soulac-sur-Mer				
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient			
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire			
Action n°	1			
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique et Mairie de Soulac-sur-Mer			
Description de l'action	<p>Initialement conçu dans les années 60, le front de mer de Soulac-sur-Mer nécessite une rénovation profonde de sa structure et de son aspect architectural, afin de répondre aux nouvelles contraintes de fonctionnement des zones touristiques et répondre aux souhaits des usagers de disposer de voies cyclables et de zone piétonne, préservée de la circulation routière, le tout dans un cadre préservant l'environnement et offrant une vue imprenable sur le Phare de Cordouan. Au final, l'espace réservé à la voiture passe de 70 % actuellement à 23 % au terme du projet de rénovation. L'espace dédié aux piétons et aux vélos s'établit à près de 75%.</p> <p>Le front de mer de Soulac-sur-Mer constitue le seul point de vue dégagé sur le bâtiment en cours de classement à l'UNESCO. Par ailleurs, la rénovation du front de mer renforce l'attrait du parcours touristique dans la continuité de la Basilique Notre dame de la Fin des Terres (UNESCO) et de la rue de la Plage.</p>			
Partenaires	Services de l'Etat (DDTM, DREAL), Région Nouvelle-Aquitaine au titre des mobilités douces et du tourisme			
Coût prévisionnel	Le coût total des travaux ressort à 5 365 876 €.			
Plan de financement	€ HT	2020/2021 Phase 1	2021/2022 Phase 2	2022/2023 Phase 3
	Descriptif	Secteurs : rue de la paix - rue de l'Amiral Courbet rue Fontête – rue Barriquand	Secteurs : Esplanade des Girondins Rue Barriquand – rue Félix Le Carvenec	Secteur 3 : Rue El Burgo de Osma - rue de la paix
	Travaux	1 965 876 €	2 300 000 €	1 100 000 €
	TOTAL :	1 965 876 €	2 300 000 €	1 100 000 €
	Europe	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Etat (plan de relance/DETR/FNADT)	Taux : 30 % 589 762,80 €	Taux : 30 % 690 000 €	Taux : 30 % 330 000 €
	Région NA	Taux : 10 % 196 587,60 €	Taux : 10 % 230 000 €	Taux : 10 % 110 000 €
	Commune de Soulac sur Mer	Taux : 60 % 1 179 652,60 €	Taux : 60 % 1 380 000 €	Taux : 60 % 660 000 €
Calendrier	2020/2023			
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation touristique du bureau d'information touristique de Soulac-sur-Mer			

Opérations issues de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion de Soulac-sur-Mer

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient																																						
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire																																						
Action n°	2																																						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Médoc Atlantique																																						
Description de l'action	<p>L'opération de réensablement (500 000 m³) du secteur de la plage sud de Soulac-sur-Mer et la suppression de l'exutoire pluvial sont deux actions structurantes de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion de la cellule sédimentaire du Nord Médoc allant de la Pointe de la Négade à la Pointe de Grave. Cette stratégie a été validée le 16 octobre 2018 par les partenaires et elle s'achèvera en 2022. Elle comprend les axes suivants :</p> <p>A. Améliorer le fonctionnement de certains ouvrages existants au droit de zones urbaines littorales non déplaçables ; B. Libérer progressivement la bande littorale à risque de ses enjeux afin de réduire la vulnérabilité du territoire à l'érosion marine ; C. Réalimenter massivement le littoral en sable afin de lutter contre le déficit sédimentaire et restaurer les plages et les cordons dunaires.</p> <p>Le plan d'actions relatif à l'application de la stratégie comprend 8 axes et 79 fiches actions. Ces deux projets tendent à réduire la vulnérabilité de la commune de Soulac-sur-Mer à l'érosion marine, sans figer le trait de côte, en s'appuyant sur le bilan sédimentaire positif de l'épi de Barriquand, situé au Nord de la plage centrale.</p> <p>Les actions décrites se dérouleront à cheval sur les 2 stratégies : - Les études pré-opérationnelles et réglementaires sur l'actuelle stratégie pour la période 2018-2022 ; - Les études d'exécution et les travaux sur la stratégie 2023-2027.</p>																																						
Partenaires	Europe (FEDER), Services de l'Etat (DDTM, DREAL), Région Nouvelle-Aquitaine – GIP Littoral Aquitain																																						
Coût prévisionnel	Le coût total des études et des travaux ressort à 13 819 000 €.																																						
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>€ HT</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Opération de rensablement massif du littoral soulacais</td> <td>Dossier étude impact</td> <td>Enquête publique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td>50 000 €</td> <td>100 000 €</td> <td>49 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>7 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td>50 000 €</td> <td>100 000 €</td> <td>7 049 000 €</td> </tr> <tr> <td>Europe (FEDER 2022-2027)</td> <td>Taux : 40 % 20 000 €</td> <td>Taux : 40 % 40 000 €</td> <td>Taux : 40 % 2 819 600 €</td> </tr> <tr> <td>Etat (FNADT)</td> <td>Taux : 10 % 5 000 €</td> <td>Taux : 10 % 10 000 €</td> <td>Taux : 10 % 704 900 €</td> </tr> <tr> <td>Région NA</td> <td>Taux : 30 % 15 000 €</td> <td>Taux : 30 % 30 000 €</td> <td>Taux : 30 % 2 114 700 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes</td> <td>Taux : 20 % 10 000 €</td> <td>Taux : 20 % 20 000 €</td> <td>Taux : 20 % 1 409 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	€ HT	2021	2022	2023	Opération de rensablement massif du littoral soulacais	Dossier étude impact	Enquête publique		Etudes	50 000 €	100 000 €	49 000 €	Travaux			7 000 000 €	TOTAL :	50 000 €	100 000 €	7 049 000 €	Europe (FEDER 2022-2027)	Taux : 40 % 20 000 €	Taux : 40 % 40 000 €	Taux : 40 % 2 819 600 €	Etat (FNADT)	Taux : 10 % 5 000 €	Taux : 10 % 10 000 €	Taux : 10 % 704 900 €	Région NA	Taux : 30 % 15 000 €	Taux : 30 % 30 000 €	Taux : 30 % 2 114 700 €	Communauté de communes	Taux : 20 % 10 000 €	Taux : 20 % 20 000 €	Taux : 20 % 1 409 800 €		
€ HT	2021	2022	2023																																				
Opération de rensablement massif du littoral soulacais	Dossier étude impact	Enquête publique																																					
Etudes	50 000 €	100 000 €	49 000 €																																				
Travaux			7 000 000 €																																				
TOTAL :	50 000 €	100 000 €	7 049 000 €																																				
Europe (FEDER 2022-2027)	Taux : 40 % 20 000 €	Taux : 40 % 40 000 €	Taux : 40 % 2 819 600 €																																				
Etat (FNADT)	Taux : 10 % 5 000 €	Taux : 10 % 10 000 €	Taux : 10 % 704 900 €																																				
Région NA	Taux : 30 % 15 000 €	Taux : 30 % 30 000 €	Taux : 30 % 2 114 700 €																																				
Communauté de communes	Taux : 20 % 10 000 €	Taux : 20 % 20 000 €	Taux : 20 % 1 409 800 €																																				
Calendrier	2021/2023																																						
Indicateurs d'évaluation proposés	Observations annuelles du trait de côte (2 fois/an) et évaluation du taux d'érosion																																						

Poursuite de la réhabilitation des sites plans plages (Le Porge, Lacanau, Carcans, Hourtin)

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient																																																				
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire																																																				
Action n°	3																																																				
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique et Communauté de Communes Médullienne																																																				
Description de l'action	<p>A Médoc Atlantique L'action porte principalement sur 3 sites identifiées lors d'une première étude de préfiguration réalisée en 2015-2016 par la CC des Lacs médocains. L'objectif pour la Communauté de Communes est de conserver et de renouveler l'attractivité de ces espaces fragiles et emblématiques du territoire. Ces travaux de faisabilité ont fait l'objet d'études complémentaires, ces dernières années, notamment en termes de stationnement et de fréquentation touristiques. Les sites considérés comme prioritaires sont Carcans Plage et Le Moutchic à Lacanau. Pour ce qui concerne Hourtin Plage, la réflexion est en cours d'aboutissement et nécessite encore quelques précisions sur l'intensité de l'intervention attendue. Pour Carcans et Lacanau, il s'agit désormais de confirmer le programme technique et fonctionnel des opérations portant sur la modernisation des plans plages avant d'entamer les études opérationnelles (maîtrise d'oeuvre) et la réalisation des travaux.</p> <p>Au Porge Les objectifs sont identiques et les travaux en cours.</p>																																																				
Partenaires	Services de l'Etat (DDTM, DREAL), Région Nouvelle-Aquitaine - GIP Littoral Aquitain, Conseil départemental de la Gironde																																																				
Coût prévisionnel	<p>A Médoc Atlantique Le coût total des travaux ressort à 6 463 000 €. Les ordres de grandeur des travaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carcans Plage : 1 419 000 € • Le Moutchic : 2 841 000 € • Hourtin plage : 2 203 000 € <p>Au Porge Le montant du programme travaux pour 2021 est estimé à 162 730 € HT (hors pistes cyclables)</p>																																																				
Plan de financement	<p>A Médoc Atlantique</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">€ HT</th> <th style="width: 15%;">2022</th> <th style="width: 15%;">2023</th> <th style="width: 15%;">2024</th> <th style="width: 15%;">2025</th> <th style="width: 15%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes (PROG + MOE) Carcans Plage, Lacanau (Moutchic)</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux Carcans, Lacanau (Moutchic)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3 200 000 €</td> <td style="text-align: right;">560 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> <td style="text-align: right;">3 240 000 €</td> <td style="text-align: right;">600 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat (FNADT)</td> <td style="text-align: right;">Taux : 20 % 30 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 20 % 20 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 20 % 10 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 20 % 648 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 20 % 120 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région NA</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 37 500 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 25 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 12 500 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 810 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 150 000 €</td> </tr> <tr> <td>CD Gironde</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 37 500 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 25 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 12 500 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 810 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 25 % 180 000 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes</td> <td style="text-align: right;">Taux : 30 % 45 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 30 % 30 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 30 % 15 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 30 % 972 000 €</td> <td style="text-align: right;">Taux : 30 % 150 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					€ HT	2022	2023	2024	2025	2026	Etudes (PROG + MOE) Carcans Plage, Lacanau (Moutchic)	150 000 €	100 000 €	50 000 €	40 000 €	40 000 €	Travaux Carcans, Lacanau (Moutchic)				3 200 000 €	560 000 €	TOTAL :	150 000 €	100 000 €	50 000 €	3 240 000 €	600 000 €	Etat (FNADT)	Taux : 20 % 30 000 €	Taux : 20 % 20 000 €	Taux : 20 % 10 000 €	Taux : 20 % 648 000 €	Taux : 20 % 120 000 €	Région NA	Taux : 25 % 37 500 €	Taux : 25 % 25 000 €	Taux : 25 % 12 500 €	Taux : 25 % 810 000 €	Taux : 25 % 150 000 €	CD Gironde	Taux : 25 % 37 500 €	Taux : 25 % 25 000 €	Taux : 25 % 12 500 €	Taux : 25 % 810 000 €	Taux : 25 % 180 000 €	Communauté de communes	Taux : 30 % 45 000 €	Taux : 30 % 30 000 €	Taux : 30 % 15 000 €	Taux : 30 % 972 000 €	Taux : 30 % 150 000 €
€ HT	2022	2023	2024	2025	2026																																																
Etudes (PROG + MOE) Carcans Plage, Lacanau (Moutchic)	150 000 €	100 000 €	50 000 €	40 000 €	40 000 €																																																
Travaux Carcans, Lacanau (Moutchic)				3 200 000 €	560 000 €																																																
TOTAL :	150 000 €	100 000 €	50 000 €	3 240 000 €	600 000 €																																																
Etat (FNADT)	Taux : 20 % 30 000 €	Taux : 20 % 20 000 €	Taux : 20 % 10 000 €	Taux : 20 % 648 000 €	Taux : 20 % 120 000 €																																																
Région NA	Taux : 25 % 37 500 €	Taux : 25 % 25 000 €	Taux : 25 % 12 500 €	Taux : 25 % 810 000 €	Taux : 25 % 150 000 €																																																
CD Gironde	Taux : 25 % 37 500 €	Taux : 25 % 25 000 €	Taux : 25 % 12 500 €	Taux : 25 % 810 000 €	Taux : 25 % 180 000 €																																																
Communauté de communes	Taux : 30 % 45 000 €	Taux : 30 % 30 000 €	Taux : 30 % 15 000 €	Taux : 30 % 972 000 €	Taux : 30 % 150 000 €																																																

	Au Porge Plan de financement non communiqué
Calendrier	2021/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'axe cyclable (comptages)

Poursuite et mise en oeuvre des démarches « Aménagement durable des Stations » (ADS) à Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et sur le Nord Médoc

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient																																																				
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire																																																				
Action n°	4																																																				
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique																																																				
Description de l'action	<p>Cette action porte principalement sur 2 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de la liaison cyclable entre Piqueyrot à Hourtin et Bombannes à Carcans, à l'ouest du Lac ; - la réalisation de l'étude ADS Nord Médoc entre les communes de Soulac-sur-Mer, Grayan-et-l'Hôpital, le Verdon-sur-Mer et Talais. <p>La réalisation de la piste cyclable Piqueyrot/Bombannes est un axe majeur et structurant des conclusions de l'étude ADS du lac d'Hourtin/Carcans. (Chantier 1 - Répondre aux besoins de mobilités touristiques/Projet n°1 : conforter le réseau cyclable entre Carcans et Hourtin) (Chantier 3 - Relier les programmes pour donner de la cohérence aux offres de station).</p> <p>En partenariat avec le GIP Littoral, l'objet de la démarche ADS est une requalification globale de l'offre touristique des territoires littoraux, enjeu central dans l'objectif de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine la 1ère région de tourisme durable. Elle accompagne les territoires dans la définition d'une stratégie de long terme et un programme d'actions opérationnelles permettant de répondre aux enjeux qui leur sont propres : mobilité et accessibilité, risques côtiers, positionnement touristique, pression foncière et démographique, saisonnalité, valorisation des espaces rétro-littoraux, préservation des espaces sensibles, valorisation de la biodiversité.</p>																																																				
Partenaires	Caisse des dépôts et Consignations, Services de l'Etat (DDTM, DREAL), Région Nouvelle Aquitaine – GIP Littoral Aquitain, Conseil départemental de la Gironde																																																				
Coût prévisionnel	Le coût total des études et des travaux ressort à 5 245 000 €.																																																				
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">€ HT</th> <th style="width: 15%;">2021</th> <th style="width: 15%;">2022</th> <th style="width: 15%;">2023</th> <th style="width: 15%;">2024</th> <th style="width: 15%;">2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation de la PC Bombannes - Piqueyrot</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td>97 500 €</td> <td>2 500 €</td> <td>10 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>1 000 000 €</td> <td>2 500 000 €</td> <td>1 500 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td>97 500 €</td> <td>2 500 €</td> <td>1 010 000 €</td> <td>2 510 000 €</td> <td>1 510 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat (FNA DT)</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> </tr> <tr> <td>Région NA</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> <td>A déterminer</td> </tr> </tbody> </table>					€ HT	2021	2022	2023	2024	2025	Réalisation de la PC Bombannes - Piqueyrot						Etudes	97 500 €	2 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Travaux			1 000 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €	TOTAL :	97 500 €	2 500 €	1 010 000 €	2 510 000 €	1 510 000 €	Etat (FNA DT)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Région NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Communauté de communes	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
€ HT	2021	2022	2023	2024	2025																																																
Réalisation de la PC Bombannes - Piqueyrot																																																					
Etudes	97 500 €	2 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €																																																
Travaux			1 000 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €																																																
TOTAL :	97 500 €	2 500 €	1 010 000 €	2 510 000 €	1 510 000 €																																																
Etat (FNA DT)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer																																																
Région NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer																																																
Communauté de communes	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer																																																

	€ HT	2022	2023
	Réalisation Etude ADS Nord Médoc		
	Etudes	65 000 €	50 000 €
	TOTAL :	65 000 €	50 000 €
	Caisse des dépôts et consignations	Taux : 10 % 6 500 €	Taux : 10 % 5 000 €
	Etat (FNADT)	Taux : 30 % 19 500 €	Taux : 30 % 15 000 €
	Région NA	Taux : 40 % 26 000 €	Taux : 40 % 20 000 €
	Communauté de communes	Taux : 20 % 13 000 €	Taux : 20 % 10 000 €
Calendrier	2021/2025		
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'axe cyclable (comptages)		

Travaux de remise en état du système d'endiguement du Bas Médoc							
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient						
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire						
Action n°	5						
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique						
Description de l'action	A la suite de la prise de compétence GEMAPI et le transfert de la digue estuarienne au 1er janvier 2020, auparavant gérée par le Conseil départemental de la Gironde, un diagnostic réalisé par le cabinet ISL a démontré la nécessité d'effectuer des travaux sur la digue et les cordons de retour dans les chenaux, afin de garantir la pérennité des caractéristiques techniques de la digue et son niveau de protection actuel.						
Partenaires	Services de l'Etat (DDTM, DREAL), SMBV Pointe du Médoc, Conseil départemental de la Gironde						
Coût prévisionnel	Le coût total des travaux a été estimé à 16 millions d'euros HT par le cabinet ISL. Sur la période 2021-2026, les prestations de maîtrise d'oeuvre ressortent à 430 000 € et le coût des travaux à 2 845 000 €.						
Plan de financement	Cf. tableau ci-dessus. Une inconnue subsiste en l'état sur un éventuel financement FEDER sur le thème de l'inondation et l'adaptation au changement climatique. Si elle était confirmée, cette possibilité de financement viendrait en déduction du reste à charge de la collectivité.						
	€ HT	2021 Digue : Listran	2022 Digues : Listran Richard Sud	2023 Digues : Listran Richard Sud Gua Sud	2024 Digues Listran Gua sud	2025 Digues Listran Neyran Nord	2026 Digues Listran Neyran Nord
	Etudes/MOE digues + cordons	40 000 €	85 000 €	40 000 €	85 000 €	90 000 €	90 000 €
	Travaux digues + cordons	160 000 €	530 000 €	575 000 €	530 000 €	525 000 €	525 000 €
	TOTAL :	200 000 €	615 000 €	615 000 €	615 000 €	615 000 €	615 000 €
	Etat	Taux : 20 % 40 000 €	Taux : 20 % 123 000 €	Taux : 20 % 123 000 €	Taux : 20 % 123 000 €	Taux : 20 % 123 000 €	Taux : 20 % 123 000 €
	Département Gironde	Taux : 40 % 80 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €
	Communauté de communes	Taux : 40 % 80 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €	Taux : 40 % 226 000 €
Calendrier	2021/2026						
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et maintien du niveau de protection du système d'endiguement						

Projet de golf intercommunal à Grayan-et-l'Hôpital

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique
Description de l'action	<p>Depuis la création de l'intercommunalité en 1994, le territoire a l'ambition de faire émerger un projet de golf public sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital. La réalisation de cet équipement est d'ailleurs inscrite dans les statuts de la CC Médoc Atlantique. Propriété de la commune, la zone pressentie pour l'implantation du Golf se situe en bordure Est du bourg de Grayan le long la route des Lacs. Le foncier disponible s'étend sur les parcelles cadastrées D 663 et D 717.</p> <p>Sur la partie sud de ces parcelles, une activité golfique s'est développée, ouverte à l'année et gérée par une association de bénévoles, « Balata Golf » (Practice de golf, parcours école), ce qui permet d'offrir une pratique scolaire du golf pour les enfants des écoles de Soulac-sur-Mer, Talais, Vensac, Grayan-et-l'hôpital, Gaillan-en-Médoc et Eysines. Cette activité s'étend sur environ 5 hectares et comporte 9 trous d'apprentissage L'association compte 400 adhérents. Elle a accueilli en 2018 plus de 200 scolaires.</p> <p>Après un premier échec en 2007 portant sur la réalisation d'un golf immobilier de 18 trous porté par Alma France, la communauté de communes souhaite capitaliser sur la pratique actuelle pour bâtir un équipement golfique public d'une ampleur raisonnée et prenant en compte des qualités environnementales et paysagères du site. Dans ces conditions, la communauté de communes a confié au groupement GB2A une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la définition d'un projet d'éco-golf et les différentes procédures à engager (révision PLU, enquête publique, procédure de DSP), intitulée « Etude financière, juridique, technique, environnementale de programmation de niveau APD et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création d'équipements golfiques sur le territoire de Médoc Atlantique ».</p> <p>A ce stade, le programme de l'opération porte sur la réalisation d'un golf 9 trous avec services associés et une possible opération immobilière ou hôtelière sur la pointe sud Est de la Parcelle D 663. Sur un foncier d'une superficie de 60 ha, le projet de golf n'en occupe que 20 ha pour tenir compte des zones naturelles remarquables et humides.</p> <p>En revanche, la contrepartie de ce projet est le versement d'une importante subvention d'investissement pour limiter le poids de la dette sur l'équilibre financier et économique de l'exploitation. Le projet devrait créer de l'emploi à hauteur de 5 ETP.</p>
Partenaires	Services de l'Etat (DDTM, DREAL), Commune de Grayan-et-l'Hôpital, Région Nouvelle Aquitaine
Coût prévisionnel	Le coût total des travaux ressort à 4 717 000 € pour le parcours golfique, le practice et le club house. A cela s'ajoute, les frais juridiques et financiers de la procédure éventuelle de concession de service public et de déclaration de projet, soit 220 000 €.
Plan de financement	

	€ HT	2021	2022	2023	2024
Descriptif		Procédure de DSP Déclaration de projet	Procédure DSP Déclaration de projet	Travaux de 1 ^{er} établissement Subv d'investissement	Travaux de 1 ^{er} établissement Subv d'investissement
Services		80 000 €	140 000 €		
Travaux				3 000 000 €	1 717 000 €
TOTAL :		80 000 €	140 000 €	3 000 000 €	1 717 000 €
Etat (Plan de relance, FNADT et CNDP)		Taux : 20 % 16 000 €	Taux : 20 % 28 000 €	Taux : 20 % 600 000 €	Taux : 20 % 343 400 €
Région NA		Taux : 10 % 8 000 €	Taux : 10 % 14 000 €	Taux : 10 % 300 000 €	Taux : 10 % 171 700 €
Communauté de communes Médoc Atlantique		Taux : 70 % 56 000 €	Taux : 70 % 98 000 €	Taux : 15 % 450 000 €	Taux : 15 % 257 550 €
Calendrier	2021/2024				
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation touristique, nombre de joueur, rallongement de la saisonnalité				

Reconversion du Fort de Grave au Verdon-sur-Mer

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient																							
Objectif	A. Intégrer les évolutions environnementales pour renouveler le développement touristique du territoire																							
Action n°	7																							
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique																							
Description de l'action	<p>Missionné par le service des armées, le cabinet Egis a réalisé une étude relative à la stratégie de cession du fort du Verdon-sur-Mer et accompagné la communauté de communes dans la définition du projet de reconversion du fort. Les résultats de l'étude ont été restitués le 2 avril 2021. La CC Médoc Atlantique s'est déclarée intéressée par la reprise du fort, en raison de son caractère patrimonial et pour l'opportunité de disposer un foncier intercommunal sur la pointe de Grave, notamment dans la perspective de l'étude ADS.</p> <p>Les élus souhaitent faire du fort un projet multidimensionnel ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvert au public, animé toute l'année ▪ Un équipement touristique : un lieu à visiter pour les touristes du Nord Médoc mais aussi pour les nombreux passagers du Bac ▪ Un équipement culturel, qui mette en valeur les richesses du territoire ▪ Un lieu événementiel, pour organiser des événements fédérateurs : festival, fêtes et réunions diverses ▪ Un levier pour le développement local <p>Pour aller plus loin dans la définition des besoins, il faut désormais lancer une étude de programmation fonctionnelle, paysagère, culturelle, architecturale, scénographique, financière et juridique.</p>																							
Partenaires	Mairie du Verdon-sur-Mer, SMIDDEST, Parc Naturel Régional du Médoc, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, DRAC, Conservatoire du Littoral, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde																							
Coût prévisionnel	Le coût total des études et des travaux ressort à 95 000 €.																							
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">€ HT</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de programmation fonctionnelle, paysagère, culturelle, architecturale, scénographique, financière et juridique</td> <td style="text-align: center;">50 000 €</td> <td style="text-align: center;">45 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: center;">50 000 €</td> <td style="text-align: center;">45 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat (FNADT)</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> </tr> <tr> <td>Région NA</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> <td style="text-align: center;">A déterminer</td> </tr> </tbody> </table>			€ HT	2023	2024	Etude			Etude de programmation fonctionnelle, paysagère, culturelle, architecturale, scénographique, financière et juridique	50 000 €	45 000 €	TOTAL :	50 000 €	45 000 €	Etat (FNADT)	A déterminer	A déterminer	Région NA	A déterminer	A déterminer	Communauté de communes	A déterminer	A déterminer
€ HT	2023	2024																						
Etude																								
Etude de programmation fonctionnelle, paysagère, culturelle, architecturale, scénographique, financière et juridique	50 000 €	45 000 €																						
TOTAL :	50 000 €	45 000 €																						
Etat (FNADT)	A déterminer	A déterminer																						
Région NA	A déterminer	A déterminer																						
Communauté de communes	A déterminer	A déterminer																						
Calendrier	2023/2024																							
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans objet																							

Parc d'activités économiques « Pas du Soc 2 » à Avensan dans le cadre d'une Zone d'aménagement concerté à vocation économique et d'équipements d'intérêt collectif	
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	C. Accueillir dans la sobriété de nouvelles activités
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne
Description de l'action	<p>La CdC Médullienne porte depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'action de développement économique et d'aménagement de l'espace. Dans le cadre de ces compétences, elle s'est mobilisée pour mener les acquisitions foncières et les études préalables dans l'objectif d'aménager une zone à vocation d'activités économiques et d'équipements, d'intérêt communautaire, située au lieu-dit « Pas du Soc », sur la commune d'Avensan.</p> <p>Les objectifs de cette opération sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes fortes de la population et de nombreux acteurs économiques locaux, en matière de capacités d'accueil pour les entreprises et de créations d'emplois, qui contribueront à rapprocher lieux de vie et lieux de travail des habitants, en complémentarité avec la zone d'activités existante « Pas du Soc 1 » et avec les capacités d'accueil et les projets de zones d'activités des intercommunalités voisines ; - Proposer une diversité d'activités de production industrielle, d'artisanat ou de services dans la ZAC pour permettre le développement de l'emploi local, en particulier en lien avec la filière bois ; - Limiter l'accueil de commerces aux commerces à fréquence d'achat occasionnelle (de type matériaux de construction ou bricolage...), afin de pouvoir requalifier la zone d'activités commerciales existante « Pas du Soc 1 » et de préserver les commerces et services déjà existant dans le centre-bourg de Castelnau-de-Médoc ; - Proposer une organisation coordonnée et ciblée au sein de la ZAC avec des secteurs cohérents visant trois vocations principales d'accueil : productions industrielles et artisanales, commerces occasionnels, équipements publics ou d'intérêt collectif ; - Disposer d'un pôle dédié à l'accueil d'équipements publics ou privés d'intérêt collectif (formation, loisirs), d'une capacité d'au moins 2,5 à 3 ha sur le foncier déjà maîtrisé par la collectivité pour impulser les projets émergeant à court ou moyen terme. - Partager avec la population les enjeux d'évitement des grands secteurs environnementaux sensibles (zones humides...) et le choix de leur affectation à un programme conservatoire et pédagogique de parc environnemental et paysager qui permettra de témoigner et de sensibiliser les populations aux actions de protections environnementales avec un caractère d'exemplarité, à l'entrée du Parc naturel régional Médoc.
Partenaires	Etat - DDTM 33 - DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde, SMERSCoT, PNR Médoc, CCI Bordeaux Gironde, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Invest in Bordeaux
Coût prévisionnel	Aménagement (travaux) : 6,2 M €
Plan de financement	Non défini à ce jour

Calendrier	Demande d'autorisation environnementale (reprise de l'instruction : juillet 2021 - enquête publique) Démarrage prévisionnel des travaux : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'entreprises implantées- Typologie des entreprises- Nombre d'emplois créés

Réhabilitation d'un espace « tiers-lieu » à Soulac-sur-Mer				
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient			
Objectif	C. Accueillir dans la sobriété de nouvelles activités			
Action n°	10			
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique			
Description de l'action	<p>L' Association SEA (acronyme de Site d'Expression Artistique, clin d'oeil anglophone à l'environnement naturel) regroupe des artistes (dessinatrice, peintre, cinéaste, écrivain...) et des amateurs d'art de passage et habitants, des amis des arts, des mécènes, des habitants concernés par la culture et l'art. Elle a pour but essentiel la production et la diffusion d'oeuvres artistiques dans le Médoc. Elle anime déjà une galerie au Verdon-sur-Mer et un atelier à Soulac-sur-Mer.</p> <p>Les membres de l'Association ont souhaité créer à Soulac-sur-Mer une Maison qui leur permettra de proposer au grand public un lieu de travail à partager et de présentation d'oeuvres d'artistes de toutes origines (Médocains, nationaux, et, pourquoi pas, internationaux).</p> <p>Pour la réalisation de ce projet, la commune de Soulac-sur-Mer propose d'aménager la salle du 1^{er} étage de l'ancien Casino, sis 20 rue Trouche.</p> <p>Au titre de sa compétence développement économique, la communauté de communes souhaite accompagner le projet de tiers-lieu porté par la commune de Soulac-sur-Mer et l'association SEA, à l'instar de l'exemple du tiers-lieu « A l'ouest » à Lacanau.</p> <p>Pour ce faire et préalablement à tout engagement contractuel, la communauté de communes procédera à une publicité, en vue de confier l'occupation de ce local à une association porteuse d'un projet de tiers-lieu, à dominantes économiques et artistiques.</p> <p>La Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 mai 2021, a décidé d'accorder à l'association une aide de 61554 € pour le projet de création du tiers-lieu "SEA" à Soulac-sur-Mer.</p>			
Partenaires	Mairie de Soulac-sur-Mer Région Nouvelle Aquitaine			
Coût prévisionnel	Le coût total des études et des travaux ressort à 520 000 €.			
Plan de financement	€ HT	2021	2022	2023
	Réhabilitation d'un espace « tiers-lieu » à Soulac sur Mer			
	Etudes et maîtrise d'oeuvre	40 000 €	10 000 €	10 000 €
	Travaux		300 000 €	160 000 €
	TOTAL :	40 000 €	310 000 €	170 000 €
	Etat (DETR)	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Région NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Communes de Soulac sur Mer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Communauté de communes	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Calendrier	2021/2023			
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de <i>coworkers</i> hébergés			

Création d'une zone d'activités économiques dédiée au composite et matériaux innovants à Gaillan-en-Médoc (lieu-dit La Maillarde)	
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>Projet d'aménagement d'une Zone Composite et Matériaux Innovants au lieu-dit La Maillarde à Gaillan-en-Médoc. Ce projet structurant pour l'ensemble du Médoc vise à soutenir la filière composite à travers la création d'une zone dédiée permettant d'accueillir des entreprises nouvelles, de rendre possible le développement des entreprises déjà présentes et du Cluster Composite créé en 2019. Aménagements prévus : voies d'accès, viabilisation de lots, création d'une aire de stationnement partagée couverte par des ombrières photovoltaïques.</p> <p>La zone prend place sur des terrains situées à proximité de l'entreprise Epsilon Composite sur lesquels la collectivité peut assurer une maîtrise foncière.</p> <p>Une ambition forte : s'appuyer sur un triangle constitué de trois pôles : le pôle administratif et industriel constitué par l'agglomération Gaillan-en-Médoc/Lesparre-Médoc, le pôle industriel et portuaire du Verdon et le pôle portuaire de Pauillac. La mise en relation de ces pôles sera une clé du développement du nord Médoc à plus long terme, la création d'une zone composite et matériaux innovants étant une première étape dans un projet plus vaste de développement économique et d'aménagement du territoire, menée en concertation par les élus de Médoc Cœur de Presqu'île, Médoc Atlantique, des Scot et du Pays Médoc. Ce projet doit être envisagé dans sa dimension médocaine car il dépasse les frontières de la communauté de communes et intéresse l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du territoire.</p> <p>Un enjeu fort : Le Médoc possède un tissu d'entreprises dont l'activité est essentiellement tournée vers le composite. Elles emploient au total près de 1000 personnes. Dans un territoire dominé par la viticulture et le tourisme, activités fortement marquées par la saisonnalité, à l'origine de nombreuses difficultés (précarité des emplois, problématiques liées au logement, emplois intéressants peu les médocains,...), il apparaît crucial de développer une filière en croissance avec des perspectives fortes de créations d'emplois. À noter aussi : présence d'une formation tournée vers les métiers du composite au lycée de Pauillac qui est un tremplin vers l'emploi pour une dizaine de jeunes chaque année.</p> <p>Le projet est mené en concertation avec les services de l'Etat et respectera toutes les normes environnementales.</p>
Partenaires	État Région (financement des infrastructures, formation) Commune de Gaillan-en-Médoc
Coût prévisionnel	Environ 2 820 000 € HT pour les études, acquisitions et travaux (voirie et aménagement d'une aire de stationnement partagée)
Plan de financement	Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes : 100 000 € • Travaux : 2 000 000 € • Achats/frais : 400 000 € • Sous total : 2 500 000 € environ • Rond-point : 220 000 € • Divers : 100 000 € • Soit un total d'environ 2 820 000 €

	<p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de l'État (DETR 150 000 €, DSIL 600 000 €) • Autofinancement de la communauté de communes • Subvention de Médoc Atlantique (300 000 €) • Photovoltaïque : 15 000 € • LEADER • Emprunt • Recettes des cessions des terrains. <p>Recettes ne pouvant pas être intégrées dans le plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxes d'aménagement (reversées à 70% par la commune) • Augmentation des recettes fiscales (CFE, TF, CVAE) <p>L'objectif sera de fixer un tarif de vente des lots permettant d'équilibrer le budget.</p>
Calendrier	<p>Début des acquisitions foncières : 2021/2022</p> <p>Début des études préliminaires : 2021</p> <p>Dépôt du permis d'aménager : Fin 2021</p> <p>Travaux : 2022-2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Augmentation du nombre d'entreprises sur le site</p> <p>Renforcement du pôle économique Gaillan/Lesparre</p> <p>Limitation des flux domicile-travail vers la Métropole</p> <p>Augmentation des recettes sur la fiscalité des entreprises</p>

Requalification de l'ancien bâtiment des finances publiques à Lesparre-Médoc / Création d'un incubateur de *start-up*

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>La commune de Lesparre-Médoc est propriétaire du bâtiment anciennement occupé par la DGFIP. Cet ensemble de plus de 1000 m² de bureaux, vacants, est un objet immobilier rare en Médoc.</p> <p>Ce patrimoine doit être conservé et requalifié pour accueillir de nouvelles activités.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalification d'un bâtiment public pour un ré-usage • Rénovation énergétique complète et exemplaire (panneaux photovoltaïques sur le toit, isolation avec un objectif d'en faire un bâtiment passif), végétalisation des façades • Conversion du bâtiment en site dédié à l'incubation de start-up et d'activités innovantes, locaux partagés, tiers lieux, pour répondre à une demande émergente sur le territoire (arrivés de néo-ruraux, développement du télétravail, économie numérique, etc) • Créations d'emplois à Lesparre-Médoc et installation d'activités à haute valeur ajoutée • Requalification d'une friche • Un projet moteur pour l'ensemble du Médoc, une offre en matière économique encore non existante sur le territoire
Partenaires	Commune de Lesparre-Médoc État Région, ADEME CAUE ?
Coût prévisionnel	Environ 4 à 5 millions d'€ HT (estimation précise à réaliser avec l'appui d'un bureau d'études)
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'études et de conseil d'architecture • Suivi du projet • Travaux de requalification <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de l'État (DETR, DSIL) • Autofinancement de la communauté de communes • Subvention ADEME • Subvention LEADER • Subvention Région (requalification de friche et création incubateur) • Emprunt • Recettes locatives.
Calendrier	<p>Début des acquisitions foncières : début 2022</p> <p>Début des études préliminaires : 2022</p> <p>Dépôt du permis d'aménager : 2023</p> <p>Travaux : 2023-2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Augmentation du nombre d'entreprises sur le site</p> <p>Renforcement du pôle économique de Lesparre-Médoc et limitation des flux domicile-travail vers la Métropole</p> <p>Augmentation des recettes sur la fiscalité des entreprises</p>

Restructuration du pôle de gestion des déchets du SMICOTOM localisé à Saint-Laurent-Médoc

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	14
Maître d'ouvrage	SMICOTOM
Description de l'action	<p>Le SMICOTOM assure les compétences de collecte et traitement des déchets sur les communautés de communes de Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île.</p> <p>Ces dernières années, l'évolution réglementaire dans notre activité a été riche. Ceci ayant pour répercussions la fermeture du centre de tri de Saint-Laurent- Médoc exploité en régie par le Syndicat en mars 2019 et la diminution de 50% de notre capacité d'enfouissement sur le centre de stockage de Naujac-sur-Mer, d'ici 2025.</p> <p>Le SMICOTOM se retrouve devant l'obligation de transférer un volume important de déchets, soit plus de 10 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et plus de 6 500 tonnes d'emballages et papiers, et ce malgré la politique de prévention que l'on souhaite accentuer.</p> <p>Le projet comporte notamment le démantèlement du centre de tri, la création d'un quai de transfert, le réaménagement des locaux administratifs du Syndicat et de la SEMMGED (société publique locale en charge de la collecte des déchets). Nous envisageons, également à travers ce projet, de libérer de la surface pour faciliter l'implantation d'un projet d'implantation d'une structure de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Il s'agit, donc, d'un projet « industriel » essentiel à l'activité de notre syndicat et plus largement à la gestion des déchets du Nord Médoc, qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique, cœur de notre métier.</p> <p>Le projet est estimé à 4.76 millions d'euros HT et se compose des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quai de transfert : 7 500m² • Locaux administratifs et locaux sociaux : 660 m² • Bâtiments pour exploitation : 1 700 m² • Voirie (parking, camions, véhicules légers...) : 15 000m² <p>Le projet représente le réaménagement des parcelles totalisant une superficie de 22 371 m² et bénéficiera à près de 70 agents.</p>
Partenaires	<p>Les élus du SMICOTOM ont souhaité engager une étude de faisabilité pour réaménager l'intégralité des locaux administratifs et industriels situés dans la zone d'activité de Saint-Laurent-Médoc, afin de répondre aux nouveaux objectifs et à nos nouveaux besoins. Cette étude, en cours, a été commandé pour un montant de 30 700 euros HT.</p> <p>Cette mission a été confié à CAB INGENIERIE et le cabinet d'architecture HDWA architecte. Le but étant de retenir un scénario d'ici octobre 2021 et de définir un programme pour sa réalisation.</p>
Coût prévisionnel	<p>L'étude de faisabilité se terminera d'ici le mois d'octobre. Nous estimons, aujourd'hui, les dépenses d'investissement à hauteur de 4.76 millions d'euros HT.</p> <p>Elles se décomposent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un quai de transfert : 830 000 euros HT • Bâtiments : 1 600 000 euros HT • Voiries/réseaux/pont bascule : 1 400 000 euros HT • Aménagement espaces verts/aire de lavage/station carburant : 490 000 euros HT • Etude et maîtrise d'œuvre : 440 000 euros HT

Plan de financement	Dispositif financier	
	Auto financement	760 000 euros HT
	Emprunt	4 000 000 euros HT
	CRTE	A définir et à déduire de l'emprunt
	Budget total	4 760 000 euros HT
	APPORT NON FINANCIER	
	Temps de travail	60 000 euros HT
Calendrier	<p>Les échéances prévues pour la réalisation de ce projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité pour définir un programme : octobre 2021 • Lancement de la consultation et choix de la MOE : décembre 2021 • Début des travaux : deuxième semestre 2023 • Fin des travaux : janvier 2026 	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Améliorer la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un parking vélo - Déploiement de bornes IRVE <p>Créer des bâtiments à faible consommation d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration et rénovation énergétique des bâtiments existants - Eco conception des bâtiments neufs / Concevoir des bâtiments sobres, soucieux de l'environnement et économes en énergie - Stratégie bas carbone / Privilégier les circuits courts dans l'approvisionnement de matériaux à faible énergie grise <p>Moderniser et optimiser les flux de collecte et le traitement des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de nouveaux équipements industriels performants pour le territoire des 2 CDCs du Nord Médoc (quai de transfert) - Rendre plus efficient et améliorer la logistique des parcours des BOM <p>Protéger le milieu naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en conformité les installations (aire de Lavage) - Traiter les eaux pluviales du site via des solutions alternatives à la parcelle (infiltration chaussée réservoir) - Limiter l'artificialisation des sols - Préserver un espace naturel en façade <p>Voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les matériaux (enrobé réutilisé en fraisa, déblais réutilisés en remblais...) - Limiter les volumes et les quantités de déchets lors des travaux (système constructifs générateur de moins de déchets...) <p>Eclairage Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place d'un éclairage extérieur basse consommation LED avec abaissement de puissance 	

Création d'une recyclerie sur le territoire de la CDC Médullienne

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	15
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes (CdC) Médullienne
Description de l'action	<p>La création d'une recyclerie sur le territoire médullien a pour objectif la réduction des déchets par le réemploi/réutilisation, en amont du recyclage. Le lieu pressenti est la déchetterie de Castelnau-de-Médoc ou ses abords.</p> <p>Véritable outil de prévention des déchets, la recyclerie est un centre de récupération et de valorisation des déchets qui mène des actions de sensibilisation auprès des habitants. Son activité participe au développement local intégré par la mise en œuvre de services de proximité au bénéfice du territoire et de l'intérêt général. Elle met en œuvre 4 fonctions (collecte, valorisation, vente et sensibilisation) et permet la création d'emplois locaux.</p> <p>Les objectifs généraux du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la remise en état et la réutilisation d'objets - Diminuer le volume de déchets encombrants stockés - Prolonger la durée de vie des objets avant d'être jetés
Partenaires	Communes, ADEME, Région...
Coût prévisionnel	Principaux postes de dépenses : Acquisition foncière, AMO, construction/travaux
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	2022/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Extension et rénovation énergétique du siège de la CDC Médullienne

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	16
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes (CdC) Médullienne
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Médullienne occupe actuellement deux bâtiments en cœur de ville de Castelnau-de-Médoc, son siège étant situé place Carnot, l'annexe avenue Gambetta.</p> <p>Compte tenu de l'évolution de ses compétences, afin d'améliorer le fonctionnement de ses services et de répondre aux besoins d'espaces d'accueil supplémentaires, la Communauté de Communes Médullienne porte un projet d'extension et de rénovation énergétique de son siège dans un espace bâti unique, réunissant l'ensemble de ses services.</p> <p>Initialement positionné sur le site de la ZAC « Pas du Soc 2 » en projet à Avensan, cet équipement sera maintenu en cœur de ville de Castelnau-de-Médoc et implanté sur le site actuel du siège de la Communauté de Communes, concourant ainsi à la requalification du quartier de « l'ancien collège », d'une part, au maintien de services publics et des commerces de proximité, d'autre part.</p> <p>En effet, la Communauté de Communes Médullienne a fait le choix de s'engager dans la préparation d'une candidature à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), en partenariat notamment avec Castelnau-de-Médoc, commune centre du territoire. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs de l'ORT et répond aux enjeux de requalification du cœur de ville de Castelnau-de-Médoc.</p> <p>Outre le bâtiment occupé actuellement par le siège de la Communauté de Communes, ce futur équipement est composé de deux bâtiments en « L », propriété de la commune de Castelnau-de-Médoc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une longère en pierre à rénover - un bâtiment à démolir => construction neuve. <p><u>Etapes :</u></p> <p>1/ Etude de programmation et de maîtrise d'œuvre</p> <p>2/ Travaux de rénovation énergétique (longère) et de démolition-reconstruction.</p>
Partenaires	Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde (si autre vocation)
Coût prévisionnel	Etude de programmation et de maîtrise d'œuvre : 40-50 000 € Travaux : montant non défini à ce jour
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	Etude de programmation et de maîtrise d'œuvre : 2021-2022 Travaux : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des agents qui y travaillent, des élus et des usagers accueillis - Amélioration de la performance énergétique - Enquête de satisfaction sur le maintien en centre-ville et la réhabilitation du quartier

Création de la Maison du Parc naturel régional Médoc	
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	17
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc Syndicat mixte ouvert
Maître d'œuvre	A définir (concours d'architecte)
Description de l'action	<p>Actuellement, le Syndicat mixte occupe deux bâtiments loués à la commune de Saint-Laurent-Médoc, dont la taille et les caractéristiques ne sont plus adaptées à l'évolution des besoins depuis la création du Parc en mai 2019. Ces locaux sont exigus et ne peuvent pas accueillir des expositions ou animations pédagogiques.</p> <p>La Maison du Parc naturel régional et ses espaces extérieurs, dont le projet figure dans la Charte du Parc, sera un équipement structurant pour le Médoc.</p> <p>Elle devra accueillir l'équipe du Parc (environ 25 pers.) et assurer des fonctions aussi bien administratives que d'accueil et d'information du public, d'exposition et d'animation. Elle a également vocation à accueillir un centre de ressources dans les domaines de compétence du Pnr.</p> <p>Le projet est situé sur le site de la ferme de Lorthé, à Saint-Laurent-Médoc, sur une propriété de 2,2 h acquise par le Parc en 2019. Le terrain comprend 3 bâtiments : 1 longère, 1 chai et 1 bergerie. Les études pré-opérationnelles conduites par le bureau d'études FLORES AMO ont permis de confirmer la faisabilité du projet. Le programme détaillé est en cours d'achèvement et sera prochainement soumis à l'approbation des instances du Syndicat mixte.</p> <p>Les enjeux clefs du projet ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter et incarner les valeurs du Parc Naturel Régional Médoc • Accueillir le public dans des lieux adaptés propices aux échanges et à l'animation culturelle • Accueillir les effectifs du Parc Naturel Régional Médoc • Valoriser le patrimoine bâti existant par la réhabilitation-reconstruction du bâti existant dans l'esprit des fermes médocaines, et par l'extension d'un ou plusieurs volumes en cohérence avec l'architecture existante afin de la souligner et la mettre en valeur. La charpente existante serait également à valoriser et à donner à voir aux visiteurs, par exemple avec un hall en double hauteur. • Valoriser les espaces extérieurs qui participeront pleinement aux actions du PNR • Rendre le bâtiment et les espaces extérieurs accessibles au plus grand nombre (aux différents handicaps y compris PMR) • Maîtriser les coûts d'investissement et d'exploitation • Intégrer une démarche de qualité environnementale ambitieuse à travers un profil environnemental décrit dans le programme technique et environnemental, avec notamment le souhait de : <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la préservation de l'environnement : protection de la biodiversité, recours à des éco-matériaux ou matériaux locaux • Rechercher une performance énergétique, avec si possible recours aux énergies renouvelables • D'aboutir à un bâtiment « démonstrateur », c'est-à-dire exemplaire du point de la reproductibilité des systèmes et matériaux pour qu'il participe à la sensibilisation des publics puis à l'appropriation des techniques constructives par chacun. Il ne s'agit en aucun cas d'en faire un bâtiment sur-équipé et élitiste.

	<p>Les bâtiments actuels seront conservés et réhabilités (longère) ou reconstruits (chai et bergerie) et deux extensions seront réalisés pour une surface de 350m2 environ.</p> <p>Surface du terrain : 2,2 hectares Surface totale des futurs locaux : environ 780 m2 de surface utile</p>
Partenaires	<p>DDTM pour les questions relatives à l'urbanisme et l'évaluation environnementale</p> <p>Commune de Saint-Laurent-Médoc pour la prise en compte du projet dans ses orientations d'urbanisme.</p> <p>CDC Médoc Cœur de Presqu'île pour les aménagements de voirie.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût des travaux est estimé à 3 M€ HT.</p> <p>Toutes dépenses confondues, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3,5 M€HT (travaux, honoraires d'études, assurance, aléas et imprévus, tolérance et actualisation, 1% culturel, frais divers).</p> <p>Ce montant ne comprend pas l'acquisition du mobilier et de la scénographie intérieure, la reprise des voiries et les frais de raccordement à la fibre.</p> <p>Il s'agit de dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<p>La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde seront sollicités pour contribuer financièrement au projet. Un accord de principe a été donné.</p> <p>La Région a déjà financé l'acquisition de la ferme de Lorthé et les études pré-opérationnelles.</p> <p>Les engagements financiers seront précisés à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Il est également envisagé de solliciter le fonds LEADER dont le GAL est géré par le Parc.</p> <p>Le Syndicat mixte souscrira un prêt immobilier de droit commun pour le financement complémentaire du projet.</p>
Calendrier	<p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation du Programme détaillé de l'opération par les instances du Pnr - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre <p>La phase de conception du projet est prévue pour débuter au dernier trimestre 2021/début 2022.</p> <p>Le commencement des travaux est prévu pour fin 2022/début 2023.</p> <p>Ils devraient être achevés fin 2023/début 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Achèvement des travaux</p>

Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans chaque commune de la CDC Médullienne	
Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	18
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne
Description de l'action	<p>La CDC Médullienne est un territoire attractif comptant près de 23 000 habitants. Limitrophes de la Métropole de Bordeaux, du Bassin d'Arcachon et des autres communautés de communes du Médoc, son positionnement géographique la soumet à une forte pression démographique. Elle constitue un bassin de vie attractif mais avec un bassin d'emplois à développer, avec un indicateur de concentration d'emplois des plus faibles en Gironde (45.1%) qui a fléchi entre 2011 et 2017 alors qu'il est constant pour la Gironde (100.4%).</p> <p>Associé au fait que la mobilité est un sujet dans toute la presqu'île du Médoc avec un problème « transports » forte, les déplacements pendulaires sont donc une des caractéristiques de notre territoire.</p> <p>C'est pourquoi, la CDC Médullienne souhaite proposer des bornes dans chaque commune permettant une recharge des véhicules électriques de qualité.</p> <p>Les bornes qui seraient proposées seraient sur courant continu, permettant une charge plus rapide pour tout type de véhicules électriques permettant de parcourir un plus grand nombre de kilomètres.</p> <p>Il s'agira également d'en faire une information / communication auprès de la population et des partenaires institutionnels.</p>
Partenaires	Ensemble des Communes de la CdC Etat - ADEME
Coût prévisionnel	15 000 € à 20 000 € par borne
Plan de financement	A définir précisément en fonction du nombre de communes et du prestataire exécutant
Calendrier	2021 1 ^{er} trimestre 2022 au plus tard
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de connexions pour charge et satisfaction des usagers

Création d'une station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) à Saint-Laurent-Médoc

Orientation stratégique	1. Bien accueillir habitants et activités dans un Médoc résilient
Objectif	D. Inscrire le Médoc dans la transition écologique
Action n°	19
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>Le BioGNV est un biogaz (biométhane) produit localement à partir des déchets de l'industrie agroalimentaire et de l'agriculture (SIVE : Cultures Intermédiaires à Valeur Énergisante, ensilage de seigle). Il a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et peut être utilisé comme carburant.</p> <p>Les véhicules roulant au BioGNV permettent de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à ceux roulant au diesel (et -95% de particules fines). Le BioGNV est aussi 20 à 30% moins cher que le diesel, les moteurs sont moins bruyants et les véhicules atteignent une autonomie satisfaisante.</p> <p>La CDC souhaite porter un projet de station BioGNV sur la ZA Lamothe à Saint-Laurent-Médoc, qui prendrait place sur des terrains appartenant au SMICOTOM. Ce dernier pourrait d'ailleurs devenir un client important de la station, avec une conversion de sa flotte de véhicules.</p> <p>Des études de faisabilité et une étude de marché sont en cours sur le territoire du Médoc avec le SDEEG.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire localement du biocarburant • Conforter la position du Médoc comme territoire à énergie positive • À terme, étudier les possibilités de distribution vers la Métropole, qui cherche à s'approvisionner en énergies renouvelables • Conversion de flottes de véhicules au BIOGAZ (collectivités, entreprises) • Amélioration de la qualité de l'air en Médoc • Une activité locale à valeur ajoutée non délocalisable
Partenaires	Commune de Saint-Laurent Médoc État Région SDEEG ADEME Chambre d'agriculture/Agriculteurs Entreprises de distribution du gaz
Coût prévisionnel	
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes (une pré-étude est en cours avec le SDEEG) pré-opérationnelles et études opérationnelles • Travaux de construction de la station <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de l'État, de la Région, LEADER, ADEME • Autofinancement de la communauté de communes • Emprunt • Recettes liées à la distribution/vente du BioGNV

Calendrier	Études préliminaires : 2021 Travaux : 2022-2023 Mise en service : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation du parc de véhicules en Médoc utilisant du BioGNV• Recettes de ventes de BioGNV• Amélioration de la qualité de l'air

Elaboration d'un schéma des mobilités du Médoc (comprenant le développement des mobilités douces et de proximité)	
Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	E. Viser des mobilités plus fluides, plus diverses, plus soutenables
Action n°	22
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique Communauté de Communes Médullienne Communauté de Communes Médoc Estuaire Communauté de Communes Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>Les quatre intercommunalités du Médoc se sont accordées pour élaborer un schéma des mobilités d'échelle médocaine.</p> <p>Ce schéma pourra être structuré en deux volets.</p> <p><u>1er volet : la vision des acteurs territoriaux du Médoc sur l'offre de mobilités à rechercher</u></p> <p>Les intercommunalités du Médoc ont reconnu leur besoin conjoint de mener une réflexion globale sur l'ensemble du système de mobilités du territoire, tous modes confondus. Chacune des 4 communautés de communes ayant refusé de prendre la compétence « mobilités » (possibilité permise par la loi LOM), ces travaux devront être conduits dans la perspective de leur réception future par la région Nouvelle Aquitaine (et leur structuration de l'offre régionale de mobilités en « bassins de mobilités »). Sans nécessairement être technique, ce premier volet du « schéma des mobilités du Médoc » sera <i>a minima</i> la contribution politique des présidents d'EPCI aux travaux de la Région sur le « bassin de mobilités » qui concerne le Médoc.</p> <p><u>2nd volet : « Développement des mobilités douces et de proximité »</u></p> <p>L'objectif de ce volet est double : étoffer l'offre de mobilités du territoire pour faciliter de nouveaux déplacements et usages, et poursuivre l'adaptation de son offre touristique vers plus de durabilité. La maîtrise d'ouvrage des aménagements auquel il donnera lieu relève de la compétence directe des intercommunalités.</p> <p>A ce jour, deux intercommunalités ont défini des projets de pistes cyclables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CDC Médoc Atlantique, avec un projet de piste cyclable entre Piqueyrot et Bombannes le long du lac de Carcans-Hourtin ; • La CDC Médullienne, en envisageant à ce jour 4 pistes cyclables : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 entre l'estuaire et l'Océan : sur l'ancienne voie ferrée VFIL (Castelnau - Sainte- Hélène Bordeaux/Lacanau) et sur l'itinéraire Listrac - Brach - Carcans (Vélodyssée) ○ 2 entre Le Porge et les communes du rétro-littoral (Saumos et Le Temple) <p>Ces projets seront intégrés à la réflexion plus large sur la structuration des mobilités douces à l'échelle du Médoc.</p>
Partenaires	Etat, UE, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde, Office de Tourisme « Médoc Plein Sud », PNR Médoc, Bordeaux Métropole
Coût prévisionnel	Non estimé à ce jour

Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	2021 - 2022 : études préalables
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de km de pistes réalisés- Fréquentation

Réseau des bibliothèques et Contrat Territoire Lecture

Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	23
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne
Description de l'action	<p>Accueil des adolescents en bibliothèque</p> <p>En 2017, le recensement comptabilisait 1966 habitants âgés de 11 à 17 ans (source : INSEE).</p> <p>Le Réseau Médullien des bibliothèques est présent sur 8 des 10 communes du territoire. Il propose gratuitement et à tous les publics un lieu d'accueil, une offre documentaire diversifiée (livres, magazines, CD, DVD, jeux de société) et des animations.</p> <p>Cependant, seulement 19% des 11-17 ans sont actuellement inscrits dans une bibliothèque. Ce public relève de la compétence de la CdC, au même titre que l'animation du réseau de lecture publique.</p> <p>Les adolescents sont les citoyens de demain. Il est indispensable de leur donner accès à la culture et aux loisirs et les bibliothèques sont le principal équipement culturel au sein de ce territoire rural. On constate également des problématiques liées à la mobilité (peu de transports en commun pour circuler d'une commune à l'autre alors que les distances sont importantes sur le territoire).</p> <p>L'enjeu est donc triple : pour les bibliothèques, attirer davantage ce public et lui proposer un espace réinventé, adapté à ses besoins ; pour la CdC, avoir au sein de presque toutes les communes un lieu d'appui où développer une large variété d'actions thématiques (accès à la culture, travail partenarial sur les problématiques d'insertion, d'addiction...) ; pour les adolescents, se sentir accueillis et trouver dans ce lieu les informations et activités qui participeront à leur épanouissement.</p> <p>Le projet comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de ces espaces dans chaque bibliothèque, avec un mobilier, une signalétique et un matériel dédié et adapté à chaque surface. Il proposera également une connexion Wi-Fi, des prises et un espace d'expression libre - Une formation pour les bibliothécaires afin de les sensibiliser aux attentes et besoins de ce public <p>Des cycles d'animations en partenariat avec différents collectifs, organismes et associations et pour faire vivre le lieu et en assurer la promotion auprès du public</p>
Partenaires	<p>> La Rock School Music (Sainte-Hélène) : ateliers de Musique Assistée par Ordinateur, slam et hip-hop</p> <p>> Scapa (Castelnau-de-Médoc) : ateliers créatifs de dessin numérique, de musique</p> <p>> Les Ecoacteurs en Médoc (Castelnau-de-Médoc) : activités sur le développement durable, l'écologie</p> <p>> Sainte-Hélène E-sport club : initiation au e-sport, tournois et compétitions</p> <p>> Unisphères (Cenon) : ateliers de création numérique mêlant vidéo, images, son</p> <p>> Foksabouge (Saint-André-de-Cubzac) : ateliers d'art urbain, graff</p> <p>> S'ouvrir aux langues (Le Porge) : goûters polyglottes</p> <p>> Jalle astronomie (Saint-Médard-en-Jalles) : initiation à l'observation du ciel</p> <p>> Le CIO</p> <p>> Mission Locale</p> <p>> Association de l'ESS</p> <p>Des partenariats ont déjà existé plusieurs de ces intervenants potentiels.</p>

<p align="center">Coût prévisionnel</p>	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier : 8 poufs : 800 € HT 3 canapés : 2 400 € HT 5 fauteuils : 1 700 € HT 5 meubles télé : 600 € HT 8 panneaux : 320 € - Matériel 5 Consoles de jeux : 1 800 € HT 8 ordinateurs portables : 6 400 € HT 8 tablettes Windows : 2 560 € HT 80 jeux vidéo : 2 500 € HT 6 télévisions : 1 100 € HT 600 documents pour ados (livres, CD, DVD, jeux, abonnements) : 10 000 € HT Logiciels de montage vidéo, MAO, ... : 1 000 € HT 2 imprimantes : 300 € HT 12 casques audio (bluetooth) : 450 € HT 1 imprimante 3D : 350 € HT <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de formation (3 jours) : 3 000€ pour 3 jours - Cycles d'animations : 10 000 €/an <p>Coût total : 45 280 € HT</p>
<p align="center">Plan de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention du Département : Equipement numérique (25% HT du matériel) : 4 115 € - Subvention Conseil National du Livre : développement de la lecture auprès de publics spécifiques (entre 30 et 70% du coût des acquisitions) : 3 000 € - CAF : Contrat Enfance-Jeunesse (55 % du budget de fonctionnement) : 7 150 €
<p align="center">Calendrier</p>	<p>2021 -2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2021 : achats du mobilier et du matériel et rencontre avec les partenaires - Novembre : réaménagement des locaux et 2 journées de formation des personnels à l'accueil des adolescents - Septembre – décembre 2021 : définition d'un programme annuel pour 2022 et d'horaires d'ouverture spécifique - Décembre : promotion du service, communication - Janvier 2022 : inauguration du service : portes ouvertes dans chaque bibliothèque - Février : troisième journée de formation et retours d'expériences - Septembre : programmation de la saison 2023 - Décembre 2022 : Clôture de la première année avec exposition itinérante et spectacle, communication du programme 2023 - Janvier 2023 : Bilan de l'année 1
<p align="center">Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscrits au Réseau Médullien des bibliothèques parmi les 11-17 ans - Comptage des participants aux actions - Enquête de satisfaction - Productions issues des ateliers : nombre, qualité, organisation d'expositions - Pérennisation des activités – retours des partenaires - Réunion bilan

Création d'un centre aquatique au sein de la CDC Médullienne	
Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	25
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne
Description de l'action	<p>Création d'un équipement aquatique, inter-collectivités au sein de la CDC Médullienne</p> <p>Le territoire « Sud Médoc » est entouré par les eaux : l'océan Atlantique et les lacs médocains à l'ouest ; l'estuaire de la Garonne à l'est. Il n'existe toutefois à ce jour aucun équipement aquatique qui permette aux habitants de ce territoire, notamment aux plus jeunes, l'apprentissage de la nage.</p> <p>En outre, les piscines de Pauillac, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort et Eysines, situées dans un rayon de 10 à 50 km, ne sont plus en mesure d'accueillir les scolaires du territoire.</p> <p>Conscients que l'offre en équipements aquatiques est sous-dimensionnée sur le territoire « Sud Médoc » au regard des besoins de la population en croissance constante et importante, les élus des Communautés de Communes Médullienne, Médoc Estuaire et de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc ont conduit une étude d'opportunité et de faisabilité commune pour la construction d'un ou de deux équipement(s) aquatique(s) aux vocations complémentaires.</p> <p>Suite aux conclusions rendues en janvier 2021, les élus de la CdC Médullienne et de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc ont décidé de porter ensemble le projet de création d'un équipement aquatique qui sera implanté sur le territoire de la CdC Médullienne, <i>in fine</i> sur la commune de Sainte-Hélène, permettant un recentrage par rapport au projet initial (Avensan) pour la CdC Médullienne, voire pour le Médoc dans son ensemble, permettant d'envisager des partenariats avec de nouvelles collectivités.</p>
Partenaires	Etat – CNDS, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde, EPCI et communes proches, Education nationale, Fédération Française de Natation, associations locales
Coût prévisionnel	Investissement : 9,3 M €
Plan de financement	UE, Etat (CNDS, DSIL), Région NA, Conseil Départemental 33, Bordeaux Métropole, ADEME
Calendrier	2021 : études préalables complémentaires 2022 : étude de programmation 2024 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes et d'élèves accueillis - Fréquentation « grand public »

Elaboration d'un projet de territoire à la CDC Médullienne

Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	26
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Médullienne, créée en 2002, s'est forgée sur la base de la volonté des élus selon un périmètre de 10 communes, périmètre toujours identique aujourd'hui. A sa création, l'identité de la CDC Médullienne était principalement basée sur les compétences facultatives Enfance, Petite Enfance et Jeunesse. Depuis, les compétences de la CDC Médullienne ont largement évolué au gré des modifications juridiques et réglementaires, et de la volonté des élus. Aujourd'hui, suite aux élections municipales de 2020, les maires, les nouveaux élus communautaires ont souhaité élaborer un projet de territoire, et partager en lien avec les citoyens, une vision pour développer le territoire des 10 communes. Il s'agit d'élaborer un projet de territoire équilibré, pour un développement économique, social, culturel dans un environnement préservé, de cohésion et de solidarité, y compris entre communes et CDC.</p> <p>Située dans le sud du Médoc, elle constitue l'une des portes d'entrée du nouveau Parc Naturel Régional (PNR) Médoc. Territoire attractif, accueillant des ménages plutôt jeunes avec enfants et ayant un emploi majoritairement à l'extérieur de la CDC, il convient de relever le défi de n'être ni un territoire dortoir, ni une aire de loisirs pour la Métropole, mais bien d'affirmer son identité tout en accueillant cette nouvelle population en attente de services publics. Par ailleurs, la CdC a des projets d'aménagement et de construction d'équipements structurants du territoire (une ZA de 32 hectares, un équipement aquatique mutualisé avec d'autres collectivités), s'est dotée d'une OPAH RU, s'est engagée dans une ORT (opération de revitalisation territoriale) et dans d'autres contractualisation à venir (notamment avec la CAF CTG). Elle arrive à une croisée des chemins et il s'agit de donner aux acteurs du territoire, aux élus et à leurs partenaires institutionnels un sens renouvelé et partagé.</p> <p>Les élus ont donc décidé à l'horizon 2033 de réaliser un projet de territoire visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chacun de bien vivre sur le territoire - Offrir aux habitants une qualité de vie alliant ruralité et services de bourgs centres aux portes de la Métropole - Proposer des services publics performants complémentaires communes / intercommunalité - Permettre à chacun, à chaque âge de sa vie de se loger, se former, travailler, se distraire et se déplacer dans un cadre de vie moderne et accueillant - Garantir aux entreprises un axe pour leur développement et leur prospérité - Préserver la richesse de notre environnement et sa biodiversité. <p>L'objectif de la mission est d'accompagner les élus dans la définition d'un nouveau projet pour la CdC Médullienne pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer autour de valeurs et de projets - Définir les priorités du mandat - Proposer un projet concerté et co-construit - Assurer cohérence et lisibilité de l'action publique - Améliorer la qualité des services rendus - Développer des politiques publiques attendues

	<p>Le projet de territoire devra proposer une stratégie globale de la CDC déclinée par blocs de compétences. Il s'établira à horizon 2033, période choisie car identique au terme de notre SCOT, avec un plan d'actions opérationnel décliné sur le mandat.</p> <p>Une fois le Projet de Territoire établi avec son programme d'actions défini, il conviendra de confronter ces axes et projets prioritaires avec les capacités fiscales et financières de la CDC et du territoire dans son ensemble ainsi que des ressources humaines en présence.</p> <p>C'est pour cela que les élus de la CDC Médullienne souhaitent pouvoir poursuivre en 2022 sur un Pacte Fiscal et Financier et un Schéma de mutualisation en lien étroit avec les priorités définies pour le territoire à l'horizon 2033.</p>
Partenaires	<p>Ensemble des Communes de la CdC : élus et agents</p> <p>Partenaires financiers et institutionnels : Etat, Région NA, Conseil Départemental de Gironde, PNR Médoc, SMERSCoT, Consulaires, CAF, MSA, associations, entreprises, habitants du territoire</p>
Coût prévisionnel	<p>Projet de territoire : 58 150 € HT</p> <p>Pacte fiscal et financier : 30 000 €</p> <p>Schéma de mutualisation : 20 000 €</p>
Plan de financement	Financement à hauteur de 35% DETR plafonnée à 50 000 €
Calendrier	<p>Juin 2021 début Projet de Territoire</p> <p>2022 : Pacte fiscal et financier et Schéma de mutualisation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Projet de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable, et plus précisément les ODD Objectifs de Développement Durable constitueront un cadre approprié et intégré tout au long de la démarche mais aussi d'évaluation. - La démarche intégrera une dimension participative, au-delà de la seule concertation dans un esprit de co-construction.

Réhabilitation de l'ancienne caserne du Temple - Pôle innovant Santé Numérique	
Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	28
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médullienne et/ou Commune du Temple
Description de l'action	<p>La Commune du Temple dispose d'une ancienne caserne, inoccupée depuis 15 ans, propriété du Conseil Départemental, située au cœur du bourg. Dans le cadre de son projet de dynamisation du cœur de bourg, la Commune du Temple souhaite réhabiliter cette ancienne caserne. Ce projet allie urbanisme, vie du territoire et accès aux soins. En effet, la commune souhaite y créer un pôle innovant autour de la santé numérique avec la création d'un centre de télémédecine, formation initiale et continue médicale paramédicale numérique déconcentrée, maison de santé pluridisciplinaire, place du numérique dans les soins du sujet âgé, etc. Il s'agit de proposer des soins pour le patient et sa famille : Formation (des professionnels) – Evaluation des patients (« école des patients ») – Prise en charge – Suivi.</p> <p>Avec notamment deux projets :</p> <p>> <u>Centre de télémédecine</u> : le concept de cabinet de télémédecine associé à celui de conciergerie médicale (ange gardien). C'est permettre d'être au service de la population dans le domaine du soin et du parcours optimisé au plus près du territoire et donner un accès simplifié aux soins, en sécurité et de qualité.</p> <p>> <u>Maison Pluridisciplinaire de Santé</u> : la Commune loue actuellement un espace à des professionnels de santé (1 médecin généraliste, 1 psychologue) au sein du bâtiment de la mairie. L'installation d'un second médecin généraliste et d'un kiné suscite des besoins de locaux supplémentaires.</p> <p>Mais aussi, plus largement des projets innovants (incubateurs de projets) que permet aujourd'hui et demain l'outil numérique au service des soins tant pour les professionnels que pour les patients et leur famille, en accompagnant des idées innovantes nécessaires dans nos territoires ruraux proches de centres urbains accueillant des populations en demande de services.</p> <p>2 volets du projet :</p> <p>1) Travaux investissement : Réhabilitation du bâtiment comprenant une dimension « performance énergétique »</p> <p>2) Fonctionnement de l'établissement : espace(s) à implanter dans ce lieu à définir</p> <p>Etapas préalables :</p> <p>1/ Evaluation du coût de remise en état du bâtiment</p> <p>2/ Etude d'opportunité et de faisabilité</p> <p>3/ Travaux</p>
Partenaires	Etat, ARS - CHU de Bordeaux - organisation DOC REZO, Région NA, Conseil Départemental de Gironde, PNR, ADEME
Coût prévisionnel	Montants non définis à ce jour
Plan de financement	Non déterminé à ce jour
Calendrier	Etude d'opportunité et de faisabilité : 2021-2022 Travaux : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	A préciser : enquête de fréquentation, de satisfaction de la population, des professionnels médicaux et paramédicaux, etc.

Rénovation énergétique du stade nautique de Pauillac

Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	29
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>Le Stade Nautique de Pauillac a été construit il y a maintenant plus de 45 ans. Si son succès et son utilité sociale restent intacts (il s'agit de la seule piscine publique du Médoc, qui permet l'apprentissage de la natation aux scolaires et l'accueil d'associations), le bâtiment ne répond plus aux normes actuelles et sa vétusté progresse, malgré les efforts de la communauté de communes (travaux d'entretien réguliers).</p> <p>Une rénovation énergétique complète du bâtiment est donc indispensable pour assurer sa pérennité et garantir une bonne qualité de service. Il s'agit aussi de répondre aux dernières normes en matière d'isolation, de réduction des dépenses énergétiques et de confort.</p> <p>Il est à noter que ce projet dépasse le cadre de la CDC, cet équipement étant fréquenté par des habitants des autres CDC.</p> <p>État Département de la Gironde Région ADEME</p> <p>Environ 3 millions d'€ HT pour les investissements à réaliser : isolation, réduction des dépenses énergétiques, amélioration du confort pour les usagers</p> <p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études/ingénierie/suivi du projet • Travaux de rénovation énergétique • Acquisition de nouveaux équipements <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions du Département, de l'ETAT, de la Région, de l'ADEME • Autofinancement de la communauté de communes • Emprunt <ul style="list-style-type: none"> • A terme, recettes supplémentaires avec une augmentation prévisible du nombre d'entrées <p>Début des études préliminaires : 2022 Élaboration du projet : 2023 Début des travaux : 2024</p> <p>Augmentation de la fréquentation du stade du nautique Baisse des dépenses de fonctionnement (eau, électricité) Enquête auprès des usagers pour évaluer leur appréciation du niveau de confort</p>
Partenaires	État Département de la Gironde Région ADEME
Coût prévisionnel	Environ 3 millions d'€ HT pour les investissements à réaliser : isolation, réduction des dépenses énergétiques, amélioration du confort pour les usagers

<p>Plan de financement</p>	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études/ingénierie/suivi du projet • Travaux de rénovation énergétique • Acquisition de nouveaux équipements <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions du Département, de l'ETAT, de la Région, de l'ADEME • Autofinancement de la communauté de communes • Emprunt • A terme, recettes supplémentaires avec une augmentation prévisible du nombre d'entrées
<p>Calendrier</p>	<p>Début des études préliminaires : 2022 Élaboration du projet : 2023 Début des travaux : 2024</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Augmentation de la fréquentation du stade du nautique Baisse des dépenses de fonctionnement (eau, électricité) Enquête auprès des usagers pour évaluer leur appréciation du niveau de confort</p>

Extension du Centre de Loisirs de La Garosse de Pauillac	
Orientation stratégique	2. Unir le Médoc par l'accès à des services de qualité pour tous
Objectif	F. Développer des services mutualisés et en réseaux pour mieux vivre en Médoc
Action n°	30
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Description de l'action	<p>Objectif : regrouper au sein d'une même structure l'ensemble des centres de loisirs existants sur le territoire, afin d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de ces services. Sur la CDC ex-Cœur les centres de loisirs sont en effet hébergés dans les écoles de Lesparre-Médoc. Cette situation n'est pas satisfaisante en termes de qualité de service. Il y a lieu de moderniser l'accueil des enfants et de leur offrir un environnement plus adapté. Le site de La Garosse permettrait d'accueillir les enfants des Centres de Loisirs de Lesparre dans un cadre privilégié, en pleine nature. Ce site remarquable offrirait des conditions idéales pour les sensibiliser encore plus aux enjeux essentiels de l'environnement, l'écologie, la forêt, la faune...</p> <p>La communauté de communes porte ainsi un projet de construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir un plus grand nombre d'enfants (120 à 150 enfants supplémentaires). Le site de la Garosse est vaste et possède déjà de nombreux équipements pour les activités sportives et récréatives en plein air. Ces nouveaux locaux s'inscriraient donc dans un site déjà pensé pour l'accueil des mineurs (sans hébergement), ce qui permettrait d'optimiser les investissements nécessaires et d'assurer aisément la gestion de ce nouvel équipement, déjà maîtrisée par le Pôle Enfance Jeunesse.</p>
Partenaires	État Département de la Gironde CAF (financement et projet éducatif, convention enfance-jeunesse) Région Communes du territoire
Coût prévisionnel	Environ 4 millions d'€ HT pour les investissements à réaliser : construction de nouvelles infrastructures permettant l'accueil de 120 à 150 enfants supplémentaires
Plan de financement	Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> - Études/ingénierie/suivi du projet - Travaux de construction des nouveaux locaux - Aménagement et équipement des nouveaux locaux - Personnels supplémentaires permettant de faire fonctionner la structure Recettes : <ul style="list-style-type: none"> - Subventions du Département, de la CAF, de l'ETAT, de la Région - Autofinancement de la communauté de communes - Emprunt - A terme, recettes supplémentaires pour les prestations d'accueil des enfants.
Calendrier	Début des études préliminaires : 2021 Élaboration du projet : 2022 Début des travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation du nombre de places d'accueil en centre de loisirs Enquête de satisfaction auprès des familles Augmentation des recettes pour l'accueil des mineurs

